

5. Diagnostic écologique

Dans le cadre d'un document d'objectifs de Zone de Protection Spéciale, les objectifs premiers du diagnostic écologique sont :

- ① de vérifier la présence des oiseaux d'intérêt communautaire définis dans le Formulaire Standard de Données (FSD),
- ② d'adapter, si cela s'avère pertinent, la liste des oiseaux d'intérêt communautaire visés par le document d'objectifs,
- ③ de définir la distribution géographique des habitats d'espèces d'oiseaux,
- ④ d'évaluer l'état de conservation de ces populations avifaunistique,
- ⑤ de dégager les principaux enjeux de conservation (par espèce ou groupe d'espèces).

5.1. Formulaire Standard de Données

Onze espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre comme Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ces onze espèces sont spécifiées dans le Formulaire Standard de Données⁸³ (FSD) de la ZPS :

- l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*),
- le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*),
- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- la Cigogne noire (*Ciconia nigra*),
- le Combattant varié (*Philomachus pugnax*),
- la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*),
- le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*),
- le Milan noir (*Milvus migrans*),
- la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*),
- la Pie-grièche écorcheur (*Larius collurio*),
- le Râle des genêts (*Crex crex*).

5.2. Méthodologie

5.2.1. Inventaires avifaunistiques

❖ Synthèse des données existantes

Afin de synthétiser les informations relatives à l'avifaune des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, des organismes compétents, en complément des opérateurs du site, ont été sollicités et des recherches bibliographiques ont été menées.

⁸³ Le Formulaire Standard de Données inclut l'ensemble de informations justifiant l'intégration d'un site dans le réseau Natura 2000, soit sa désignation ou son classement au titre des Directives « Oiseaux » ou « Habitats ».

Organisme	Personne(s) ressource(s)	Missions dans les BVVI
LPO Touraine	Jean-Michel FEUILLET	* Comptage du Rôle des genêts dans les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre depuis 15 ans ; * Gestion d'une base de données ornithologiques relative à la Touraine
CPIE Touraine- Val de Loire	Vincent LECUREUIL Johan CLAUS	Suivi du Rôle des genêts (<i>Crex crex</i>) dans la basse vallée de la Vienne depuis 10 ans
ONCFS	Bruno LESAGE (Service départemental 37) Joël BROYER (CNERA ⁸⁴ Avifaune migratrice)	Suivi de l'avifaune prairiale dans la basse vallée de la Vienne (la Canche, la plaine de la Prée) depuis 5 ans, dans le cadre de l'Observatoire national des écosystèmes « prairies de fauche »
LPO Anjou	Franck NOËL	Suivi des couples nicheurs de sternes et mouettes sur les îlots ligériens du Maine-et-Loire (dont les îlots de Montsoreau à la confluence Loire-Vienne)

Figure 47 : Organismes sollicités pour leur connaissance ornithologique des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

La synthèse des données existantes joue un rôle majeur pour estimer les populations avifaunistiques et leur évolution récente. L'intérêt des données historiques est également fort pour les espèces migratrices et hivernantes qui ne sont pas ou peu contactées lors des campagnes de terrain menées en fin de printemps et en début d'été.

❖ Campagnes de terrain

Les campagnes de terrain ont été menées d'avril à juillet 2007 sur le secteur de la Vienne, et de mai à juillet 2006 sur le secteur de l'Indre.

L'ensemble de la ZPS a fait l'objet d'une prospection naturaliste systématique. A cette occasion, les secteurs favorables aux espèces d'intérêt communautaire et autres espèces remarquables de ce site ont été localisés. Ces entités géographiques ont été visitées à plusieurs reprises.

Les prospections de terrain précisent l'utilisation des Basses Vallées par les espèces d'intérêt communautaire résidentes et nicheuses sur le site ou à proximité.

🔗 Protocole « Rôle des genêts » : méthodologie de dénombrement des mâles chanteurs

Cette espèce emblématique des prairies inondables, menacée aux échelles nationale et mondiale, a fait l'objet d'un protocole spécifique afin de définir sa distribution au sein des Basses Vallées, et d'estimer sa population.

Dans la mesure où le Rôle des genêts reste dissimulé en permanence dans l'herbe haute, il est difficile de recenser la population nicheuse autrement qu'en dénombrant les mâles chanteurs. Les études conduites sur cette espèce par radio-tracking démontrent que les femelles ne chantent habituellement pas en condition naturelle, et qu'en moyenne, le nombre des mâles chanteurs est proche du nombre de femelles reproductrices. Il n'existe cependant pas de véritables couples chez cette espèce, la période d'appariement⁸⁵ étant assez courte.

Les recensements du Rôle des genêts doivent être effectués essentiellement entre le 1^{er} mai et le 15 juin en soirée et de nuit, par temps clément (peu de vent, pas de pluie, températures douces). Les heures d'activité maximale des mâles chanteurs se situent entre 23h00 et 2h00 (heure d'été). L'activité vocale du Rôle des genêts est élevée en fin de nuit, de 1 heure à 2 heures après le lever du soleil.

⁸⁴ CNERA : Centre National d'Etudes et de Recherche appliquée.

⁸⁵ Appariement : action d'unir en couple.

Leur activité étant variable au cours de la saison, il est conseillé d'inciter les mâles à chanter en faisant usage de la « repasse ». L'utilisation du magnétophone est utile voire indispensable dans les secteurs où les densités sont faibles. Les individus ne se stimulant pas entre eux, les enregistrements permettent de provoquer des chants-réponse.

Les prospections des zones favorables sont menées à partir de cheminements pédestres, ou par stations de points d'écoute effectués au maximum à intervalles de 350 à 500 m. La position des mâles chanteurs est repérée sur une carte au 1/25 000 par une simple triangulation à partir d'un second point d'écoute.

Il est recommandé d'effectuer un deuxième passage pendant la saison de reproduction, un seul passage risquant d'entraîner des sous-estimations du nombre de mâles chanteurs.

Dans la basse vallée de la Vienne, où le Râle des genêts niche annuellement, l'ensemble des habitats prairiaux a été prospecté. L'enquête de terrain a été menée de mi-avril à juin 2007. Ce travail s'inscrit dans un suivi global du Râle des genêts (comptage des mâles chanteurs et suivi des fauches) mené depuis 10 ans par le CPIE Touraine-Val de Loire et financé par la DIREN Centre.

Dans la basse vallée de l'Indre, où l'espèce n'est plus contactée⁸⁶ depuis 2003, les prospections se sont concentrées sur les ensembles prairiaux identifiés comme favorables à l'oiseau (lieux de présence historique, prairies humides en bon état de conservation non prospectées antérieurement...). Deux sessions de comptage ont été organisées par le CPNRC et la LPO Touraine, le 22 mai et le 5 juin 2007. Des recensements de mâles chanteurs ont été menés antérieurement par la LPO Touraine sur les vallées de la Vienne et de l'Indre, notamment dans le cadre des enquêtes nationales « Râle des genêts » (1991-1992 et 1998).

5.2.2. Cartographie des habitats d'espèces

❖ Notion d'habitats d'espèces

La notion d'habitat d'espèces d'oiseaux est complexe à aborder dans la mesure où, bien souvent, les vertébrés ont besoin soit de plusieurs éléments du biotope, soit de plusieurs habitats biologiques⁸⁷ pour accomplir leur cycle vital. Ainsi, l'ensemble des habitats biologiques forme l'habitat d'espèce (par exemple, tel oiseau niche dans les haies (fruticées, haies bocagères de Frêne...) tandis qu'il recherche sa nourriture dans les prairies).

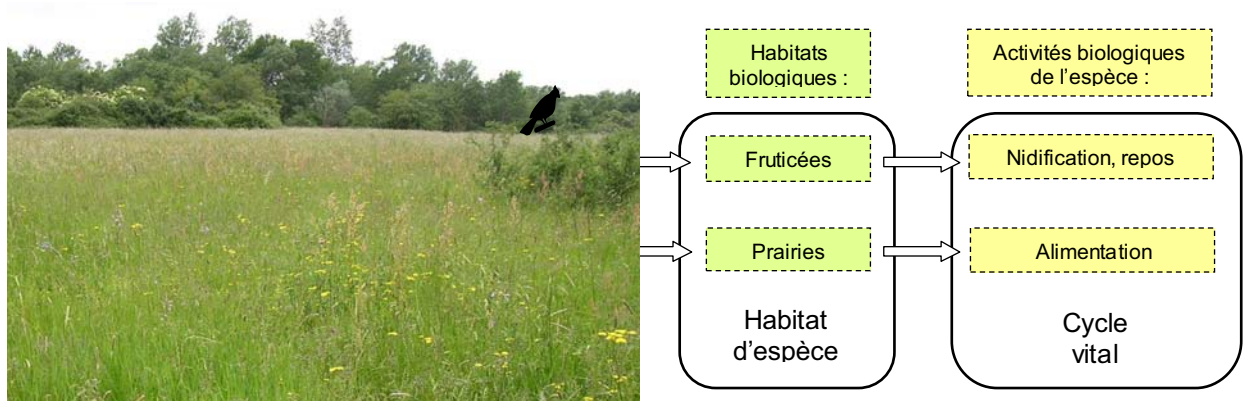


Figure 48 : Définition d'un habitat d'espèce (CPNRC, 2007)

⁸⁶ Contacter : voir ou entendre lors de campagnes/recensements de terrain..

⁸⁷ Habitat biologique : milieu naturel caractérisé par des conditions écologiques (climat, sol) assez constantes, défini par la structure de la végétation et la composition floristique.

La définition des habitats d'espèces s'appuie sur :

- les périodes de présence des espèces sur le site,
- leurs exigences écologiques en lien avec les étapes du cycle vital réalisées sur le site.

Afin de définir au mieux les habitats des oiseaux, dans un premier temps, les habitats biologiques au sens des typologies scientifiques actuelles⁸⁸ ont été cartographiés.

Un référentiel de travail a été défini, sur la base de la typologie simplifiée des communautés végétales du lit endigué de la Loire (CORNIER, 1998) – également nommée typologie SIEL⁸⁹ –, actualisée par la thèse de CORNIER (2002) relative à la végétation alluviale de la Loire entre le Charolais et l'Anjou. Ce référentiel inclut :

- ① une clef des habitats biologiques potentiels des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre,
- ② des correspondances nomenclurales entre les différentes typologies valides sur le territoire considéré,
- ③ pour chaque habitat : une définition des composantes abiotiques principales et du cortège floristique caractéristique.

En outre, les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre présentent un bocage d'une grande variabilité typologique du fait de la multiplicité des pratiques passées et actuelles, dont l'un des éléments structurants tant d'un point de vue paysager qu'écologique est sans nul doute l'arbre taillé en têtard. Aussi, l'établissement d'une typologie des haies (intégrée au référentiel de travail) est apparu nécessaire au vu de l'absence d'une classification existante adaptée et au regard des potentialités écologiques élevées et diverses de ces biotopes.

Codification et noms des habitats biologiques			Appartenance phytosociologique
Hydrographie			
	0221	Plans d'eau naturels	
	0222	Plans d'eau artificiels	
Végétations aquatiques et semi-aquatiques			
1100	Communautés aquatiques		
	1120	Communautés à lentilles d'eau	<i>Lemneta minoris</i>
	1130	Communautés à potamots	<i>Potamion pectinati</i>
	1140	Communautés à renoncules aquatiques	<i>Batrachion fluitantis</i>
1200	Communautés d'hélophytes, mégaphorbiaies		
	1210	Mégaphorbiaies	<i>Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium</i>
	1220	Phalaridaies	<i>Phalaridion arundinaceae</i>
	1230	Magnocariçaies	<i>Magnocaricion elatae</i>
	1240	Communautés d'amphiphytes	<i>Oenanthion aquaticae</i>
	1250	Roselières à Roseau commun	<i>Phragmition communis</i>
Végétations prairiales			
3200	Prairies humides		
	3210	Prairies de fauche hygrophiles à Oenanthe fistuleuse	<i>Oenanthion fistulosae</i>
	3220	Prairies de fauche mésohygrophiles à Sénéçon aquatique	<i>Bromion racemosi</i>
3300	Prairies mésophiles		
	3310	Pâturages mésophiles et frais à Crételle	<i>Cynosurion cristati</i>
	3320	Prairies de fauche mésophiles et fraîches à Avoine élevée	<i>Arrhenatherion elatioris</i>
3700	Fruticées		

⁸⁸ Typologies scientifiques utilisées pour les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre : prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004), typologie simplifiée des communautés végétales du lit endigué de la Loire (Cornier, 1998), nomenclature Corine Biotopes (Bissardon et Guibal, 1997), manuel d'interprétation Eur 15 (Romao, 1999).

⁸⁹ La typologie simplifiée de Cornier (1998) constitue la typologie référence pour les cartes de végétation SIEL (Système d'Information des Evolutions du Lit).

Codification et noms des habitats biologiques			Appartenance phytosociologique
Forêts alluviales			
4100	Forêts de bois tendres		
	4110	Saulaies arbustives	<i>Salicion triandrae</i> <i>Salicion cinerea</i>
	4120	Saulaies-peupleraies arbustives	<i>Salicion albae</i>
	4130	Saulaies blanches	<i>Salicion albae</i>
	4151	Peupleraies sèches - peupleraies naturelles à Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	<i>Rubo caessii-Populion nigrae</i>
4200	Forêts de bois durs		
	4211	Frênaies-ormaies typiques	<i>Ulmenion minoris</i>
	4212	Frênaies fraîches	<i>Alnion incanae</i> <i>Salicion albae</i>
	4220	Chênaies alluviales	<i>Ulmenion minoris</i>
Haies arborescentes			
	4213	Haies de têtards hauts (> 1 m) continues	
	4213	Haies de têtards hauts (> 1 m) discontinues	
	4213	Haies de têtards bas (< 1 m)	
	x ⁹⁰	Taillis de frênes récents	
	x	Taillis de frênes anciens	
	4213x4214	Haies bocagères	
	x	Haies arborées	
Autres forêts et boisements			
	5200	Robineraies	
	5400	Peupleraies	
	5500	Autres plantations d'arbres	
Cultures			
	6100	Vergers	
	6200	Jardins	
	6300	Vignes	
	6400	Grandes cultures	
	6610	Jachères et friches agricoles	
	x	Prairies artificielles	
Espaces anthropisés			
	9999	Zones urbanisées	
	9999	Zones rudérales	
	9999	Friches	
	9999	Parcs et aire de loisirs	

Figure 49 : Référentiel typologique simplifié utilisé pour la cartographie des habitats biologiques de la ZPS (seuls sont indiqués les habitats identifiés au cours des prospections de terrain 2006-2007)

NB : Le présent référentiel (codifications et noms des habitats biologiques) s'appuie sur la typologie simplifiée des communautés végétales du lit endigué de la Loire (Cornier, 1998). Certains noms d'habitats biologiques ont été modifiés afin d'améliorer leur compréhension et/ou de les adapter au contexte des basses vallées de la Vienne et de l'Indre.

Dans un second temps, les habitats biologiques identifiés ont été analysés à la lumière des exigences écologiques des oiseaux d'intérêt communautaire visés par le présent DOCOB. Cette analyse a conduit à un regroupement des habitats biologiques afin d'élaborer la cartographie des habitats d'espèces (cf. annexe 6).

⁹⁰ Code non défini dans la typologie simplifiée des communautés végétales du lit endigué de la Loire (Cornier, 1998).

❖ Campagnes de terrain

Les prospections de terrain ont été effectuées sur les saisons de végétation 2006-2007 sur la Vienne et 2006 sur l'Indre. Les habitats, cartographiés à l'échelle de la parcelle (sauf exception), ont été reportés sur les photos aériennes de l'IGN au 1/5 000.

❖ Saisie cartographique

Les données biologiques ont été saisies sur la base de données STERNE⁹¹ (Vienne) et sur Quantum Gis version 0.8.1 (Indre), puis analysées avec ArcGis 9.

⁹¹ STERNE : Système Territorial d'Etudes et de Recherches Naturalistes et Ecologiques développé par la PNR Loire Anjou Touraine.

5.3. Résultats

5.3.1. Inventaires avifaunistiques

❖ Espèces d'intérêt communautaire

16 espèces d'intérêt communautaire fréquentent régulièrement (en toute relativité avec la rareté de certaines espèces) le complexe de milieux aquatiques et inondables des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre au cours de leur cycle biologique. La ZPS joue de ce fait un rôle particulier dans la conservation de ces espèces.

Ces 16 espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sont :

Espèces visées par le FSD

- l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*),
- le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*),
- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- la Cigogne noire (*Ciconia nigra*),
- le Combattant varié (*Philomachus pugnax*),
- la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*),
- le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*),
- le Milan noir (*Milvus migrans*),
- la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*),
- la Pie-grièche écorcheur (*Larius collurio*),
- le Râle des genêts (*Crex crex*),

Espèces non visées par le FSD

- le Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*),
- la Grande-aigrette (*Egretta alba*),
- le Pic noir (*Dryocopus martius*),
- la Sterne naine (*Sterna albifrons*),
- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*).

A ces 16 espèces d'intérêt communautaire, il est possible d'ajouter un migrateur régulier sur le site non visé à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », mais d'une grande valeur patrimoniale sur le site :

- le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), un passereau nichant au sol en régression sur toute la France.

Huit espèces sont nicheuses sur le site : l'emblématique Râle des genêts, le Tarier des prés, la Pie-Grièche écorcheur, le Busard Saint-Martin (probable), le Pic noir, le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette et le Martin-pêcheur d'Europe.

Six espèces nichent à proximité et utilisent le site pour leur alimentation : la Bondrée apivore, le Milan noir, la Cigogne noire, la Mouette mélanocéphale, les Sternes naine et pierregarin.

Deux espèces utilisent les Basses Vallées uniquement dans le cadre de haltes migratoires pré et/ou post-nuptiales : le Combattant varié et la Marouette ponctuée.

Une espèce est hivernante : la Grande Aigrette.

Il importe de souligner que les espèces d'intérêt communautaire (espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ») ne sont pas les seuls oiseaux patrimoniaux des Basses Vallées.

Citons notamment :

- la Chouette chevêche, en déclin (ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT, 1999), se reproduisant dans des cavités (notamment celles de vieux arbres têtards),
- le Canard souchet (*Anas clypeata*),
- la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*),
- et autant d'anatidés trouvant repos et alimentation dans les prairies inondées...

Les effectifs sont estimés à partir des résultats des inventaires 2006-2007 et des données historiques. Seuls les effectifs relatifs au Râle des genêts, à la Sterne naine et à la Sterne pierregarin résultent directement des recensements 2007.

Figure 50 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, régulières dans la ZPS : effectifs et statut biologique

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Basse vallée de l'Indre					Basse vallée de la Vienne		Statut biologique			Activités biologiques sur site	
		Néman-Rigny-Ussé	Rivarennes-Quinçay	Près bas de Marnay	Armentières	Azay-le-Rideau	Rive gauche	Rive droite	Résid.	Nidification (sur site ou à proximité)	Hivernage		Etape
Espèces visées par le FSD													
Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »													
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	1-7 p	3-10 p		1-5 p	3-10 p	3-10 p	3-10 p	11-42 p				Reproduction, repos, alimentation
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	1-5 p	0-4 p	0-1 p	-	-	10-20 p		11-30 p		P		Reproduction, repos, alimentation
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2-4 p	1 p / 5-6 i (migration)		?	?	2 p	1 p	6-8 p		P		Repos, alimentation
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>		1-2 p				?	?	1-2 p		P		Repos, alimentation
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	0-10 i	5-10 i		?	?	1-10 i	1-5 i			?	7-35 i	Repos, alimentation
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	?	?	?	?	?	1-2 i					1-2 i	Repos, alimentation
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2-5 p	1-2 p	-	-	-	4-6 p		7-13 p				Reproduction, repos, alimentation
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1-2 p	1 p		?	?	?	1-2 p		3-5 p		P	Repos, alimentation
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	5-50 p	0-1 p		-	-	5-50 p			10-101 p ⁹²		P	Repos, alimentation
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2-10 p	2 p	-	2-3 p	1-2 p	1-2 p	1 p		9-20 p		P	Reproduction, repos, alimentation
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	-	-	-	-	-	3-5 p			3-5 p		P ?	Reproduction, repos, alimentation

92 En 2007, 250 couples ont niché sur l'îlot de Montsoreau (en limite nord de la ZPS). Cette situation exceptionnelle est liée à la perturbation des colonies de reproduction d'Indre-et-Loire.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Basse vallée de l'Indre					Basse vallée de la Vienne		Statut biologique			Activités biologiques
		Néman-Ussé	Rivarennes-Quinçay	Près bas de Marnay	Armentières	Azay-le-Rideau	Rive gauche	Rive droite	Résid.	Nidification (sur site ou à proximité)	Hivernage	
Espèces non visées par le FSD												
Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »												
Busard St Martin	<i>Circus cyaneus</i>	0-5 p	1-2 p	?	1 p	3-10 p						Reproduction probable, repos, alimentation
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	1 i	1 i	-	-	2 i		4 i	P			Repos, alimentation
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	1 p	-	-	-	1 p	2 p					Reproduction, repos, alimentation
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	-	-	-	-	40 p			P			Repos, alimentation
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	-	-	-	-	118-131 p	40 p	118-131 p	P			Repos, alimentation
Espèce migratrice régulière non inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »												
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	?	1-3 p	?	2 p	?	4-5 p	1-5 p		8-15 p		Reproduction, repos, alimentation

Codification :

p = couples

i = individus

P = présence

❖ Fiche espèces

Les fiches espèces constituent une monographie des oiseaux d'intérêt communautaire des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre. Elles incluent :

- le statut réglementaire et de conservation de l'espèce,
- sa description,
- sa biogéographie et ses effectifs,
- son écologie : régime alimentaire, biologie et présence sur le site,
- les menaces potentielles et existantes,
- les mesures de gestion conservatoire.

Statuts réglementaires et de conservation

A-Dispositifs réglementaires

Article L411-1 du Code de l'Environnement

« Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques (...), sont interdits la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces (vivants ou morts), leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation de leur milieu. »

Arrêté du 17 avril 1981

Il fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national. Les oiseaux visés par l'article 1 de cet arrêté sont protégés sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : sont donc interdits, pour ces espèces, destruction ou enlèvement des œufs et des nids, mutilation, capture ou enlèvement, naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques (morts ou vivants), transport, colportage, utilisation, mise en vente, vente ou achat.

Directive communautaire n°79/409/CEE dite Directive « Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages dans l'Union Européenne

Trois listes d'espèces sont distinguées :

- Annexe I : espèces devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation de leur habitat ;
- Annexe II : espèces chassables dans le cadre de la législation nationale. Les Etats membres veillent à ce que la chasse de ces espèces ne compromette pas les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution ;
- Annexe III : espèces pouvant être commercialisées (26 espèces).

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe

Cette convention a pour objet d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leur habitat naturel. Elle accorde une attention particulière aux espèces (y compris migratrices) menacées d'extinction et vulnérables.

Les espèces sont identifiées dans deux listes :

- Annexe II : espèces de faune strictement protégées ;
- Annexe III : espèces de faune protégées et dont l'exploitation, autorisée, doit maintenir l'existence de ces populations hors de danger.

Convention de Bonn du 23 juin 1979 sur la conservation des espèces migratrices

- Annexe II : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES)

- Annexe I : espèces menacées d'extinction pour lesquelles le commerce ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles ;
- Annexe II : espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé ;
- Annexe III : espèces qu'une partie contractante déclare soumises à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation.

Règlement communautaire (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à l'application de la CITES dans l'Union Européenne

Les annexes communautaires sont les annexes A, B, C et D.

B- Les statuts de conservation des espèces

Statut de conservation des oiseaux en Europe

Figure, dans les fiches espèces, le statut de conservation des oiseaux en Europe (ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; BIRDLIFE, 2004). La catégorie SPEC (Species of European Concern ou espèces dont la conservation mérite une attention particulière en Europe) dépend de la santé des populations et de la proportion de l'effectif mondial présent en Europe.

- SPEC 1 : espèces menacées à l'échelle planétaire ;
- SPEC 2 : espèces à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe ;
- SPEC 3 : espèces à statut européen défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve hors Europe ;
- SPEC 4 : espèces à statut européen non défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe ;
- Non-SPEC : espèces à statut européen non défavorable dont la majorité de la population mondiale se trouve hors Europe.

Statut de conservation des oiseaux en France

Le statut de conservation des espèces d'oiseaux en France a été repris du livre rouge français (ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT, 1999). En fonction des effectifs moyens en France et des tendances d'évolution de ces effectifs, les espèces sont caractérisées :

- En danger (E), Vulnérable (V) et Rare (R) (liste Rouge) ;
- En déclin (D), Localisé (L) et A Préciser (AP) (liste Orange) ;
- A surveiller (AS).

Les critères de classement sont présentés dans les tableaux ci-après.

Effectifs moyens en France Tendance d'évolution	< 50 couples	< 250 couples	< 1 500 couples	< 10 000 couples	> 10 000 couples
Augmentation (effectifs ou distribution, aucun des 2 en déclin)	V	V	R	AS*	AS
Stable ou fluctuant (effectifs et distribution)	E	V	R	AS	AS
Déclin (diminution de 20 à 50% des effectifs ou de la distribution depuis 1970)	E	E	V	D	D
Fort déclin (diminution de 50% des effectifs ou de la distribution depuis 1970)	E	E	E	V	D



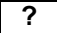

Figure 51 : Statut de conservation des oiseaux nicheurs
(ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT, 1999)

Effectifs moyens en France Tendance d'évolution	< 200 ind.	< 1 000 ind.	< 6 000 ind.	< 40 000 ind.	> 40 000 ind.
Augmentation (effectifs ou distribution, aucun des 2 en déclin)	V	V	R	AS	AS
Stable ou fluctuant (effectifs et distribution)	E	V	R	AS	AS
Déclin (diminution de 20 à 50% des effectifs ou de la distribution depuis 1970)	E	E	V	D	D
Fort déclin (diminution de 50% des effectifs ou de la distribution depuis 1970)	E	E	E	V	D

Figure 52 : Statut de conservation des oiseaux hivernants
(ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT, 1999)

Présence de l'espèce

Afin de visualiser les dates d'utilisation de la ZPS par les différentes espèces d'intérêt communautaire, un diagramme de présence a été établi pour chacune des espèces visées dont la légende est la suivante :

	Présence de l'espèce		Présence potentielle de l'espèce
	Présence potentielle de l'espèce mais non confirmée		Absence de l'espèce

Classe
Oiseaux

Ordre
Ciconiiformes

Famille
Ardéidés

Code Natura 2000 :
A 026

Aigrette garzette

Egretta garzetta



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe III de la Convention de Washington
Annexe A du Règlement communautaire CITES

A surveiller en France (nicheur)
Statut non défavorable en Europe, non-SPEC (nicheur)

Description de l'espèce

L'Aigrette garzette est un échassier qui fait partie de la famille des hérons. Elle peut mesurer jusqu'à 65 cm de long pour 105 cm d'envergure. Son plumage est entièrement blanc avec généralement une aigrette sur la tête. Les pattes sont noires au niveau des tarses et les orteils sont jaunes.

Confusions possibles

Entièrement blanche, l'Aigrette garzette peut être confondue avec la Grande Aigrette (*Ardea alba*) ou le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*). Malgré tout, on peut aisément les différencier à leur taille (la Grande Aigrette étant plus grande et le Héron garde-bœuf plus petit) ainsi qu'à la couleur de leur bec (noir chez l'Aigrette garzette).

Observation

En dehors des colonies, l'espèce peut s'observer assez facilement au droit des points d'eau lorsqu'elle pêche, perchée sur un arbre lorsqu'elle se repose.

Biogéographie et effectifs

Répartition

Nouvellement arrivée en Amérique (Bahamas, Caraïbes, Surinam), l'Aigrette garzette est aujourd'hui installée sur les 5 continents. Elle vit dans les régions tempérées. Les populations sont majoritairement résidentes mais les individus qui se reproduisent au nord de l'Eurasie migrent vers l'Afrique et le sud de l'Asie.

Etat des populations et tendances

Europe et France

On compte aujourd'hui entre 61 000 à 84 000 couples en Europe (hors Russie). En France, l'effectif nicheur est estimé entre 11 000 et 13 000 couples. En Europe comme en France, on observe une augmentation des effectifs depuis les années 1980. En France, on note une extension de la distribution, de la zone méditerranéenne vers la façade atlantique, puis des essaimages vers les zones humides intérieures (cas du Val de Loire).

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

En Région Centre, la population est estimée à 200 couples dont 75 % se situent en Brenne. Bien présente en Indre-et-Loire, elle est régulière sur le site (entre 11 et 42 couples). Une colonie est clairement identifiée sur les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre.

Habitat et régime alimentaire

L'Aigrette garzette est un héron peu spécialisé sur le plan alimentaire (à l'instar de certains autres Ardeidés⁹³). Sa plasticité⁹⁴ écologique fait qu'elle utilise une grande diversité d'habitats pour la reproduction, si elle y trouve toutefois la quiétude et la sécurité. Elle utilise des boisements de feuillus ou de conifères, en passant par les roselières ou les bosquets d'arbustes pour installer son nid.

Pendant la période de reproduction, ses sites d'alimentation sont également diversifiés pour peu qu'ils soient à une distance raisonnable des colonies et que les zones humides qu'elle exploite soient de faible profondeur, riches en poissons, en amphibiens et insectes aquatiques. Par ailleurs, l'Aigrette garzette doit disposer d'une mosaïque d'habitats lors de ses explorations alimentaires.

Biologie

L'Aigrette garzette est une espèce migratrice partielle⁹⁵. La ponte a lieu durant les mois d'avril et mai. Les 3 à 5 œufs pondus sont couvés pendant près de 25 jours. Les éclosions des jeunes ont lieu le plus souvent entre la mi-mai et la mi-juin et ils restent au nid 45 jours avant leur premier envol.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

L'Aigrette garzette profite des nombreuses zones humides et des prairies que les basses vallées offrent pour l'alimentation, aussi bien en période de reproduction que pendant l'hivernage.

Vague de froid

Altération de l'habitat (ripisylve)

Dérangements pendant la nidification

Mesures de gestion conservatoire

Maintien des habitats et notamment des ripisylves qui permettent l'installation et la nidification de l'espèce

Maintien de la tranquillité des sites de reproduction

Maintien zones humides et de leur qualité pour l'alimentation

⁹³ Anatidés : famille des hérons .

⁹⁴ Plasticité : adaptation à différents types de conditions environnementales (aptitude/capacité à).

⁹⁵ Migrateur partiel : certains individus sont sédentaires et d'autres (ceux qui se reproduisent au nord de leur aire de répartition) migrants .

Code Natura 2000 :
A 023

Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax

Classe

Oiseaux

Ordre

Ciconiiformes

Famille

Ardéidés



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégé en France

Annexe I de la Directive « Oiseaux »

Annexe II de la Convention de Berne

A surveiller en France (nicheur)

Effectifs faibles mais stables en Europe, SPEC-3 (nicheur)

Description de l'espèce

Le Bihoreau gris est un héron de taille moyenne qui possède un corps trapu (environ 60 cm de long et 115 cm d'envergure). Son plumage est gris excepté le manteau et le dessus de la tête qui sont noirs. Il possède des yeux rouges, un bec sombre et la couleur de ses pattes varie du jaune au rose selon la saison. Chez les jeunes individus, l'ensemble du plumage est sombre et ponctué de taches claires.

Confusions possibles

Le Bihoreau gris adulte ne ressemble à aucun autre Héron. Les immatures⁹⁶, en revanche, peuvent être confondus avec les immatures de Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) bien que la taille de ce dernier soit nettement moindre. En vol, le Bihoreau gris juvénile⁹⁷ présente des similitudes avec le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), toutefois plus grand et inféodé aux roselières.

Observation

En dehors des colonies, l'espèce n'est pas facilement observable. Il s'observe lors de ses déplacements ou posé sur des branches basses à proximité de l'eau.

Biogéographie et effectifs

Répartition

Le Bihoreau gris possède une large répartition géographique (Europe, continents asiatiques et américain). En Europe, il est présent presque uniquement durant la période de reproduction après laquelle il migre vers le continent africain.

Etat des populations et tendances

Europe et France

Ses populations européennes sont estimées entre 53 000 et 68 000 couples (hors Russie). 4 500 à 5 000 couples sont installés en France. Les effectifs nicheurs de Bihoreau gris se caractérisent par une relative stabilité.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

La région Centre avec l'espace ligérien possède des effectifs supérieurs à 100 couples nicheurs. Sur la ZPS, les effectifs de l'espèce sont estimés entre 11 et 30 couples (nidification sur site et à proximité). Une colonie est clairement identifiée dans les basses vallées.

⁹⁶ Immature : pour un oiseau, c'est lorsqu'il n'a plus de caractères juvéniles mais qu'il n'est pas encore capable de se reproduire.

⁹⁷ juvénile : oiseau ayant le plumage acquis de la sortie du nid par opposition au duvet des poussins et des oisillons.

Habitat et régime alimentaire

Le Bihoreau gris est une espèce crépusculaire et nocturne qui affectionne plus particulièrement les grands cours d'eau bordés de ripisylves fournies. Il exploite les bras morts tranquilles à végétation dense et inextricable. Le Bihoreau gris se rencontre également sur les étangs et les marais à végétation abondante. Ces caractéristiques d'habitats conditionnent son installation pour la reproduction, mais seulement si l'espèce y trouve une quiétude totale pendant cette phase biologique.

Son régime alimentaire se compose de préférence de poissons et de batraciens qu'il recherche dès la tombée de la nuit.

Biologie

Fin mars, début avril, le Bihoreau gris revient d'Afrique pour entamer sa période de reproduction. La ponte est constituée de 2 à 6 œufs et l'incubation durera 22 jours environ. Les éclosions se déroulent entre la mi-mai et la mi-juin. Les jeunes prennent leur envol qu'au bout d'un mois. Ils dépendent encore de leurs parents pendant plusieurs semaines.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

Cette espèce est régulièrement contactée en vol au-dessus des prairies de la ZPS. Les individus observés sont issus de la colonie d'Anché et des colonies ligériennes peu éloignées.

Etant donné le fort réseau hydrographique des basses vallées (boires, mares, rivières...) et la présence de prairies naturelles tranquilles, le Bihoreau gris exploite indiscutablement ces milieux pour se nourrir pendant la période de reproduction. En outre, lors de haltes migratoires, l'espèce utilise très probablement ces sites pour leurs qualités trophiques et la quiétude qui y règne.

Il n'est pas à exclure que l'espèce s'installe sur les milieux les plus tranquilles de l'Indre ou dans les nombreuses boires et annexes hydrauliques.

Destruction des zones humides et des boisements alluviaux

Dérangements pendant la nidification

Mesures de gestion conservatoire

Maintien des habitats et notamment des ripisylves qui permettent l'installation et la nidification de l'espèce

Maintien de la tranquillité des sites de reproduction

Maintien des zones humides et de leur qualité pour l'alimentation

Code Natura 2000 :
A 072

Bondrée apivore

Pernis apivorus

Classe
Oiseaux

Ordre
Accipitriformes

Famille
Accipitridés



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn
Annexe II de la Convention de Washington
Annexe C1 du Règlement communautaire CITES

Statut de conservation non défavorable en France et en Europe

Description de l'espèce

La Bondrée apivore est un rapace de la taille d'une Buse variable (*Buteo buteo*), mesurant jusqu'à 59 cm de long et 135 cm d'envergure. Les côtés de la tête sont gris chez le mâle et plus bruns chez la femelle. Le dessus du corps est foncé alors que le dessous est variable, tacheté de brun sur blanc. En outre, la Bondrée présente un « collier » blanc à la poitrine et une queue avec 3 barres de couleur plus foncée.

Confusions possibles

La Bondrée apivore est souvent confondue avec la Buse variable. En effet, les 2 espèces ont des plumages qui peuvent être assez semblables selon les individus. Néanmoins, en vol, la Bondrée possède une tête plus petite et plus fine, moins rentrée, une silhouette différente (ailes plus étroites) et une tâche translucide au bout des ailes.

Observation

En période de nidification, l'espèce peut s'observer aisément lorsqu'elle chasse près des aires de reproduction. Aussi, les parades nuptiales permettent de superbes observations, les mâles faisant claquer leurs ailes en vol en les élevant à la verticale. Enfin, l'espèce est facilement observable chaque année sur les sites de migration.

Biogéographie et effectifs

Répartition

La Bondrée apivore est présente en Europe durant la période de reproduction. Durant la mauvaise saison, les individus migrent en Afrique.

Etat des populations et tendances

Europe et France

La population est estimée entre 50 000 et 80 000 couples en Europe (hors Russie), entre 10 600 et 15 000 en France. Les populations européenne et française présentent une relative stabilité.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

La région Centre accueille 1 250 à 1 800 couples, elle est ainsi la deuxième région française en terme d'accueil de cette espèce.

Sur la ZPS, 6 à 8 couples viennent s'alimenter en période de reproduction. La Bondrée est également observable en période de migration.

Habitat et régime alimentaire

La Bondrée apivore a un régime alimentaire spécialisé, constitué d'hyménoptères (guêpes et abeilles). Cette particularité l'incite à prospector un vaste territoire et une grande diversité de milieux – en particulier herbacés – pour se nourrir (lisières et clairières de forêts, haies, pâturages, prairies permanentes, friches, bords de chemin et de route...).

La Bondrée apivore installe son nid au sommet d'un arbre dans les boisements clairs de feuillus ou de conifères.

Biologie

C'est une espèce migratrice qui revient d'Afrique durant les mois d'avril et de mai (un des derniers migrateurs). La ponte a lieu généralement durant le mois de juin. La couvaison des 2 œufs dure entre 30 et 35 jours. Les jeunes sortent du nid 40 jours après leur naissance. Ils entament alors la migration (le pic de migration est précoce, aux alentours de fin août) ou peuvent errer jusqu'au mois d'octobre.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

L'observation de cette espèce est régulière sur le site en période de reproduction et en migration. Elle profite des prairies de fauche et des friches pour rechercher les hyménoptères qui composent l'essentiel de son régime alimentaire. La présence d'arbres taillés en têtards est également une opportunité alimentaire pour l'espèce, cette taille de formation étant favorable aux cavités dans lesquelles les essaims s'installent.

Enfin, la présence de beaux boisements et de vieux arbres élevés de grande taille représentent autant de supports potentiels pour une nidification sur le site.

Menaces

Intensification des pratiques agricoles induisant une diminution des populations d'hyménoptères
Entretien poussé des bords de routes, chemins et lisières forestières

Mesures de gestion conservatoire

Maintien des milieux herbacés : préservation des habitats ouverts (prairies...) et bocage, des bords de route

Pratiques extensives sur les prairies : fauches fractionnées semi-tardives à tardives, maintien de bandes refuges, limitation des pesticides

Préservation de bandes herbeuses en bordure des routes

Arrêt des travaux forestiers durant la période de nidification lorsqu'un individu est repéré

Code Natura 2000 :
A 030

Cigogne noire

Ciconia nigra

Classe
Oiseaux

Ordre
Ciconiiformes

Famille
Ciconiidae



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn
Annexe I de la Convention de Washington
Annexe A du Règlement communautaire CITES

Vulnérable en France (nicheur)
Rare en Europe, SPEC-2 (nicheur)

Description de l'espèce

Les Cigognes noires sont de grands échassiers de près de 2 mètres d'envergure. Les parties supérieures (tête, cou, poitrine, dos et ailes) sont noires avec des reflets brillants. Le reste du plumage est blanc pur, le bec et les pattes sont rouges. En vol, le cou est tendu et le dessous des ailes est noir avec un triangle blanc à la base.

Chez les jeunes, le bec et les pattes sont beaucoup plus ternes et le plumage est plutôt brun.

Confusions possibles

Confusion possible en contre-jour avec la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), voire la Grue cendrée (*Grus grus*) (plus grégaire⁹⁸ et bruyante).

Le Héron cendré (*Ardea cinerea*), d'apparence gris-sombre, vole avec le cou replié, parfois tendu, mais il n'y a pas de contraste entre les ailes et le dos noirs et le dessous blanc pur.

Observation

La Cigogne noire est une espèce discrète et difficile à observer. Le plus souvent, sa présence est révélée par des traces sur la vase ou sur sol meuble au bord de rivières et d'étangs. Contrairement au Héron cendré, le doigt arrière est peu développé.

Les nids sont volumineux et placés dans de grands arbres en forêt. La plupart est trouvée inopinément par des forestiers ou des promeneurs.

Biogéographie et effectifs

Répartition

La Cigogne noire est une espèce eurasiatique, nichant principalement en Pologne, et dans les pays baltes, mais aussi en Allemagne, en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Scandinavie. Elle migre en Afrique de l'ouest (Sénégal, Mali).

⁹⁸ Grégaire : pour une espèce d'oiseau, c'est la tendance à vivre en bandes ou à se rassembler avec d'autres oiseaux.

Etat des populations et tendances

Europe et France

En Europe, la population de Cigogne noire est de 7 800 à 12 000 couples. Elle est en augmentation dans la plus grande partie de l'Europe (Espagne et Europe de l'Est), mais en déclin dans les pays baltes.

Son retour en France en tant que reproductrice est assez récent. En effet, la première aire a été découverte en Touraine en 1973, puis des cas de nidification ont été signalés dans le Jura. Actuellement, on estime qu'une trentaine de couples se reproduit. Ils se situent sur une bande traversant le pays du centre-ouest au nord-est.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

4 à 8 couples se reproduiraient en région Centre, mais la discrétion de l'oiseau rend difficile l'estimation des effectifs de cette espèce.

1 à 2 couples s'alimenteraient sur les basses vallées.

Ecologie

Habitat et régime alimentaire

A l'inverse de la Cigogne blanche qui est un oiseau des campagnes et des steppes, la Cigogne noire est une espèce avant tout forestière. Elle s'établit dans de vieilles forêts tranquilles, où son nid est placé dans un grand arbre, souvent à proximité d'un espace dégagé (versants, forêts claires), qui lui permet un accès aisé. Dans les pins, le nid est pratiquement au sommet de l'arbre, alors que dans les feuillus (surtout les chênes), elle l'installera sur les premières grosses branches.

Son domaine de chasse, très vaste (50-150 km² de rayon d'action), comprend des ruisseaux et petites rivières, des étangs marécageux, des prairies à végétation basse.

Les couples sont toujours distants de plusieurs kilomètres : les densités les plus élevées sont de 8 couples pour 100 km² en Europe orientale.

Les poissons (maximum 20 cm de long) constituent souvent, en poids, la part dominante de l'alimentation de la Cigogne noire. Les batraciens sont l'autre composante principale et le menu est complété par des micro-mammifères, des reptiles, des crustacés et des insectes.

Biologie

La Cigogne noire est monogame, les couples semblent fidèles.

Le nid est placé sur une grosse branche latérale ou dans une forte enfourchure d'un grand arbre, entre 12 et 25 m de haut, le plus souvent dans un chêne, parfois dans un hêtre. Il est construit par les deux adultes, il est volumineux, pouvant atteindre 1,5 m de diamètre et 1 m d'épaisseur. Il peut s'agir, au départ, d'une aire de rapace récupérée, mais il peut être réoccupé fidèlement plusieurs années de suite si le site est tranquille.

Le couple défend le nid et ses alentours. La zone de chasse s'étend dans un rayon de 5 à 10 km alentour.

Il n'y a qu'une couvée par an composée en général de 3 à 5 oeufs (mais pouvant aller de 2 à 6 œufs), déposés à 2 jours d'intervalle. La couvaison dure 35 à 38 jours et est assurée par les deux parents. Un des adultes est toujours présent au nid ou à proximité depuis le retour de migration jusqu'au moment où les jeunes sont âgés de deux semaines environ.

Les jeunes restent 63 à 71 jours au nid, puis 1 à 2 semaines dans ses environs immédiats, notamment au sol. Ils atteignent la maturité sexuelle à l'âge de 3 ans et vivent environ 20 ans.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

La Cigogne noire profite des nombreux réseaux d'eau existants et des prairies naturelles tranquilles des basses vallées pour se nourrir. Elle est régulièrement observée (en toute relativité avec la rareté de l'espèce), notamment pendant la période de reproduction, en particulier aux mois de mai et juin.

Lors des migrations, la ZPS peut s'avérer être une zone de transit non négligeable.

Le retour de la Cigogne noire dans la région est l'un des événements ornithologiques majeurs de ces dernières années. Il s'explique en bonne partie par la protection de l'espèce en Europe, par la maturation et par le maintien de l'étendue de nombreux massifs forestiers au cours du siècle écoulé, mais également par la préservation d'un nombre suffisant de milieux naturels ou semi-naturels humides.

L'espèce reste cependant exposée à l'action de facteurs susceptibles de ralentir le processus de restauration de ses populations :

- **Atteintes aux habitats et aux zones de nourrissage**, en particulier par boisement des vallées forestières et des fonds humides, par la construction d'étangs banaux dans ces mêmes vallées, par le drainage de prés humides et par la pollution des cours d'eau ;
- **Mort par électrocution** ou par choc avec des lignes à haute et moyenne tensions ;
- **Dérangements trop fréquents**, pouvant perturber la reproduction et/ou l'élevage des jeunes, dus à des promeneurs, des naturalistes trop curieux, des photographes ou aux travaux forestiers à proximité de nids occupés. La Cigogne noire est en effet très farouche et abandonne facilement son nid si elle est dérangée ;
- **Risques réels de collecte d'œufs et de destruction** (confusion avec le Héron cendré, pourtant tout aussi protégé !) ;
- **Pertes de nids par abattage de l'arbre porteur**, entraînant perturbation et retard dans la reproduction.

Les trois dernières menaces sont dépendantes des sites de nidification et non des sites de nourrissage que constituent les basses vallées.

Mesures de gestion conservatoire

Dans les basses vallées, la préservation de cette espèce emblématique sera favorisée par :

- la **conservation des différents éléments de son habitat**, en particulier par l'arrêt des dégradations qui continuent d'affecter sa composante humide ;
- l'**installation de systèmes anti-collision (spiraux) sur les lignes à haute et moyenne tensions et de systèmes anti-électrocution sur les pylônes**, dans les zones où la présence de la Cigogne noire est régulière.

Sur les sites de nidification localisés en dehors de la ZPS, le maintien de la Cigogne noire passe par :

- le **contrôle des dérangements**, de manière à ce que soit assurée la quiétude de l'aire et de ses abords (mars à juillet), si besoin par des restrictions particulières à la circulation en forêt ;
- la **non-exploitation ou le report d'abattage des arbres porteurs de nids**, ainsi que l'achèvement des travaux forestiers avant le 1^{er} mars dans les secteurs occupés ;
- la **sensibilisation du public**, particulièrement les forestiers et les pêcheurs, à l'importance du retour de l'espèce et à sa signification écologique.

Code Natura 2000 :
A 151

Combattant varié

Philomachus pugnax

Classe
Oiseaux

Ordre
Charadriiformes

Famille
Scolopacidae



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Chassable

Annexe I de la Directive « Oiseaux »

Annexe II de la Directive « Oiseaux »

Annexe III de la Convention de Berne

Annexe II de la Convention de Bonn

Vulnérable en France (hivernant)

En déclin en Europe, SPEC-2 (nicheur et hivernant)

Description de l'espèce

Le Combattant varié est un limicole (petit échassier) de taille moyenne. Son aspect évolue énormément au cours de l'année.

En toute période, les détails permettant de reconnaître l'espèce sont : un plumage au dos gris-brun assez écaillé, des pattes assez longues généralement dans les tons jaunes, une barre alaire⁹⁹ et un « V » blanc sur la queue facilement visible en vol. Le bec est plutôt court par rapport aux autres chevaliers (ses cousins) et sa silhouette est légèrement ventrue.

Au printemps, le mâle arbore une remarquable collerette noire, rousse ou blanche ainsi que des touffes de plumes érectiles sur le côté de la tête. La femelle n'a pas d'ornements. Le dessus est brun écaillé, la poitrine est barrée, plus claire.

En hiver, le mâle ressemble beaucoup à la femelle mais il est plus grand.

Confusions possibles

Confusions possibles entre le Combattant varié juvénile femelle et le Bécasseau rousset (*Tryngites subroficollis*), ce dernier étant très occasionnel.

Observation

Lors de la migration, le Combattant varié se pose souvent en petits groupes au bord des étangs, des îlots et autres zones humides.

Biogéographie et effectifs

Répartition

Le Combattant varié est un oiseau migrateur qui hiverne principalement en Afrique – essentiellement en Afrique tropicale – et niche essentiellement en Russie (de 1 à 10 millions de couples).

En Europe de l'ouest, il se reproduit surtout en Scandinavie. On retrouve de petites populations en Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne et au Danemark.

Etat des populations et tendances

Europe et France

La population européenne (hors Russie) est de 60 000 à 90 000 couples, elle subit un déclin généralisé depuis les années 1990.

La France accueille de 1 à 18 couples nicheurs. Les hivernants sont de moins en moins nombreux : ils étaient près de 1 000 au début des années 1990, ils ne sont plus que 200 à 300 ces dernières années. Ces chiffres sont à mettre en relation avec le déclin des populations scandinaves, baltes et russes... correspondant aux populations hivernant en France.

⁹⁹ Barre alaire : bandes de couleur sur les ailes.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

Le Combattant varié est essentiellement présent en région Centre lors des migrations pré et postnuptiales, respectivement de février à mai et de mi-juillet à octobre.

Plusieurs dizaines d'individus (observation de 7 à 35) peuvent être contactés dans les basses vallées à l'occasion de haltes migratoires. Il peut y avoir des variations inter annuelles importantes liées à la capacité d'accueil du site.

Ecologie

Habitat et régime alimentaire

Les sites que le Combattant varié fréquente sont liés à la proximité de l'eau. Dans son aire de reproduction, il niche dans les marais humides, les tourbières et au bord des plans d'eau douce. Le reste de l'année, dans son aire d'hivernage, il fréquente les bords vaseux des plans d'eau douce ou saumâtre, les rizières et les prairies inondées. On peut parfois l'observer sur les vasières à marée basse ou au voisinage des côtes marines plates.

Le Combattant varié se nourrit de vers qu'il déterre de la vase.

Biologie

Les mâles sont polygames. En avril-mai, ils se réunissent traditionnellement en des lieux appelés arènes ou leks, où ils paradent et se livrent à des combats fictifs dans le but de séduire des femelles. Ils se défient, plumage hérissé et ailes battantes, se saluent puis se figent tels des automates. Le nid, construit au sol, est fait d'herbes sèches. La ponte est constituée de 4 oeufs verdâtres qui sont couvés pendant une période variant de 20 à 23 jours. La femelle s'occupe seule de l'incubation et de l'élevage des jeunes. Les poussins sont nidifuges¹⁰⁰ et capables de quitter le nid quelques heures après l'éclosion. Ils s'envolent définitivement au bout de 25-28 jours.

Présence sur le site

J F M A M J J A S O N D (légende page 137)

Le Combattant varié est un migrateur pré-nuptial régulier dans les plus grandes prairies humides des basses vallées, où il bénéficie de la manne alimentaire disponible dans ces milieux.

Même si l'espèce est un hivernant peu commun en Indre-et-Loire, les conditions d'accueil offertes par la ZPS – liées à la durée d'inondation et à l'hygrométrie des prairies en hiver – sont toutefois très favorables à l'espèce. Les conditions d'observation n'étant pas toujours faciles pendant ces périodes, on ne peut que supposer que l'espèce soit probablement hivernant irrégulier.

Menaces

Disparition et dégradation des prairies humides, utilisées pour l'alimentation du Combattant varié lors des haltes migratoires

Modifications des pratiques agricoles et d'élevage

Intensification des cultures

Chasse

Mesures de gestion conservatoire

Maintien des prairies inondables et humides, notamment dans le cadre de mesures agri-environnementales adaptées

Maintien de zones de tranquillité adaptées à ses besoins (prairies humides, vasières étendues...)

Attention particulière sur les prélèvements de chasse.

Maintien de la pêche en étang l'automne afin que les oiseaux trouvent de grandes vasières où se nourrir lors des vidanges. Le maintien de ce calendrier de la pisciculture est donc très important pour l'espèce (hors ZPS).

¹⁰⁰ Nidifuge : espèce d'oiseau dont les poussins naissent couverts de duvet, les yeux ouverts et qui sont, de ce fait, aptes à s'éloigner du nid très rapidement après l'éclosion.

Marouette ponctuée

Porzana porzana

Code Natura 2000 :
A 119

Classe
Oiseaux

Ordre
Gruiformes

Famille
Rallidés



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn

En danger en France (nicheur)
Statut non défavorable en Europe (nicheur)

Description de l'espèce

La Marouette ponctuée est un petit oiseau des marais (environ 20 cm) aux ailes courtes et arrondies. Le dessus du corps et les flancs sont bruns, légèrement écaillés de noir, parsemés de fins liserés blancs. La poitrine et le cou sont gris-bleu tacheté de blanc, son ventre est plus pâle. Elle a le dessous de la queue généralement chamois uni. Son bec court est gris-jaunâtre, ses pattes munies de grands doigts sont vertes.

Elle vole peu et mal, à 1 ou 2 mètres du sol sur de courtes distances, en dehors des périodes de migration.

Confusions possibles

Pas de confusion possible.

Observation

Extrêmement discrète, cette espèce révèle généralement sa présence à la nuit tombée, par un chant doux et sonore composé de la répétition de "huitt" sifflés.

Biogéographie et effectifs

Répartition

La Marouette ponctuée est une espèce migratrice. Elle passe l'été en Europe orientale et en Russie, réside en Europe centrale et hiverne en Europe méridionale et en Afrique.

Etat des populations et tendances

Europe et France

D'un effectif de 58 800 à 167 000 couples en Europe, la France n'accueille qu'une faible partie de ceux-ci, de l'ordre de 60 à 200 couples.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

Visiblement très rare en France, elle l'est de fait en région Centre où elle est essentiellement contactée aux périodes migratoires, notamment à l'automne.

La Marouette ponctuée a été contactée sur deux communes de la basse vallée de la Vienne en halte migratoire.

Habitat et régime alimentaire

La Marouette ponctuée recherche de préférence des milieux faiblement inondés, notamment les prairies alluviales parfois de faible étendue, les ceintures d'étangs, les bords de rivières ou les marais d'eau douce. Elle affectionne particulièrement les cariçaies¹⁰¹, souvent en continuité des prairies de fauche occupées par le Râle des genêts. Elle peut, en fonction des latitudes, ne pas dédaigner les roselières. Sa préférence va toutefois aux prairies périphériques inondées.

Elle est active de l'aurore au crépuscule, davantage au coucher du soleil. Elle reste toujours en retrait de un mètre à couvert, mais parfois, elle avance sur 10 à 15 mètres à découvert, pouvant rester jusqu'à 45 minutes si elle n'est pas dérangée.

La Marouette ponctuée se nourrit de coléoptères, de nymphes de libellules, d'insectes aquatiques, de chenilles, de mollusques, de graines de plantes aquatiques.

Biologie

Le nid est construit par le couple. Il est fait de joncs et d'herbes, normalement sur une motte, entouré d'eau, et se trouve recouvert par la végétation environnante. La ponte a lieu en mai-juin. La femelle dépose de 8 à 12 oeufs olive ocré, très tachetés de gris-pourpre et gris cendré. L'incubation, assurée par le couple, dure de 18 à 21 jours. Les jeunes, nidifuges, mangent déjà seuls à l'âge d'un jour. Les deux parents les nourrissent, et ils abandonnent le nid au bout d'environ 50 jours.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J?	J?	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	----	----	---	---	---	---	---

(légende page 137)

La Marouette ponctuée n'a visiblement jamais été contactée en période de reproduction sur le site. Cependant, l'affinité des milieux qu'elle partage avec le Râle des genêts prouve que le site est potentiel pour cet oiseau. Les nombreuses cariçaies présentes dans les prairies inondables des basses vallées en font autant de lieux potentiels pour l'espèce si elle peut y installer un nid entouré d'eau. En outre, le site est très attrayant pour ses haltes migratoires.

Menaces

Disparition et dégradations des prairies inondables et zones humides
Dérangements pendant la nidification

Mesures de gestion conservatoire

Maintien et restauration des prairies inondables et zones humides nécessaires à la Marouette ponctuée, ainsi qu'à de nombreuses autres espèces (Râle des genêts notamment)

Gestion adaptée des prairies par le biais de mesures agri-environnementales, notamment dans les milieux où la populi-culture et le changement des pratiques agricoles (mise en culture) peuvent modifier de manière importante les prairies naturelles humides

Le cas échéant, limitation des zones de nidification potentielle et avérée

¹⁰¹ Cariçaie : groupement végétal du milieu humide dominé par une espèce du genre *Carex*.

Code Natura 2000 :
A 229

Martin-pêcheur d'Europe

Alcedo atthis

Classe
Oiseaux

Ordre
Corraciiformes

Famille
Alcédinidés



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégé en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne

A surveiller en France (nicheur)
Effectifs fluctuants mais globalement stables en Europe, SPEC-3 (nicheur)

Description de l'espèce

Le Martin-pêcheur est un petit oiseau vif et trapu qui peut mesurer jusqu'à 19 cm de longueur. Son plumage est bleu sur le dos et orange sur la poitrine. Le bec est long et adapté à la pêche. Il est totalement noir chez le mâle alors que chez la femelle, il est plus clair sur la base inférieure.

Confusions possibles

Le Martin-pêcheur, de par sa taille et sa couleur, ne peut pas être confondu avec aucune autre espèce.

Observation

Le Martin-pêcheur s'observe aisément mais assez furtivement sur le bord des cours d'eau. On peut le repérer lorsqu'il est en affût, perché à environ 1 m de la surface. Il reste alors immobile jusqu'à ce qu'il ait repéré une proie. Il est également visible lorsqu'il passe rapidement en vol poussant son cri caractéristique.

Biogéographie et effectifs

Répartition

L'espèce est essentiellement présente en Europe même s'il peut être contacté dans certaines régions d'Asie et d'Afrique.

Etat des populations et tendances

Europe et France

La population européenne, de 67 000 à 135 000 couples (hors Russie), est fluctuante mais globalement stable, elle n'a toutefois pas retrouvé les niveaux de 1970. La France accueille 10 000 à 30 000 couples, soit 20 % des effectifs européens.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

En région Centre, il est présent dans tous les départements mais sa population n'est pas évaluée. La ZPS accueille 7 à 13 couples nicheurs (3 à 7 en vallée de l'Indre et 4 à 6 en vallée de la Vienne). Les années de fort gel hivernal peuvent provoquer un déclin ponctuel des populations mais qui est rapidement compensé les années suivantes.

Habitat et régime alimentaire

Souvent perché sur une branche au-dessus de l'eau, il est alors à l'affût des petits poissons ou des larves aquatiques (insectes, batraciens...) dont il se nourrit. Le nid est aménagé au bout d'un tunnel de près de 50 cm, creusé dans la rive abrupte d'une rivière ou d'un étang.

Le Martin-pêcheur est sédentaire en France, mais en cas d'hiver rigoureux, il fuit les zones gelées.

Biologie

Les parades nuptiales débutent dès février-mars, et la reproduction commence en avril. Lors des 2 à 3 pontes annuelles, 5 à 7 œufs sont pondus et incubés pendant 18 à 21 jours. Les jeunes s'envolent (en juin pour les premiers) après 4 semaines environ et sont nourris pendant 3 à 4 jours après lesquels ils quittent le territoire parental.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 (légende page 137)

Le Martin-pêcheur est bien présent sur les Basses Vallées, où il niche de manière régulière.

Menaces

Dégradation des sites de nidification, notamment des berges des cours d'eau et des fossés, du fait d'aménagements hydrauliques

Pollution des eaux

Dérangements humains par le biais d'activités récréatives

Mesures de gestion conservatoire

Maintien des berges abruptes, également favorables à l'Hirondelle des rivages

Préservation d'une dynamique fluviale équilibrée

Amélioration de la qualité des eaux superficielles (cette mesure est favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également à toutes les espèces utilisant les zones humides dans leur cycle biologique)

Code Natura 2000 :
A 073

Milan noir

Milvus migrans

Classe
Oiseaux

Ordre
Accipitriformes

Famille
Accipitridés



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégé en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn
Annexe II de la Convention de Washington
Annexe A du Règlement communautaire CITES

A surveiller en France (nicheur)
Vulnérable en Europe, SPEC-3 (nicheur)

Description de l'espèce

Le Milan noir est un rapace de couleur sombre avec une tête légèrement grise. Sa queue est échancrée et le bout de ses ailes laisse percevoir une légère fenêtre pâle. Il peut atteindre 58 cm de long pour une envergure de 155 cm.

Confusions possibles

De loin, le Milan noir peut être confondu avec d'autres rapaces. Lorsqu'il est plus proche, l'échancrure de sa queue limite les confusions possibles. Seul le Milan royal (*Milvus milvus*) peut alors lui ressembler. Ce dernier est cependant plus roux, possède une tête plus grise, des fenêtres alaires plus marquées ainsi qu'une queue plus échancrée.

Observation

En période de nidification, l'espèce peut s'observer aisément lorsqu'elle chasse près des aires de reproduction. Lors des migrations, l'espèce est bien visible et des regroupements pré-migratoires de centaines d'individus peuvent avoir lieu avant le retour vers l'Afrique.

Biogéographie et effectifs

Répartition

L'espèce est présente en Europe, Asie, Afrique et Australie. Les individus européens partent hiverner en Afrique.

Etat des populations et tendances

Europe et France

L'Europe accueille une population de 34 000 à 50 000 couples (hors Russie), marquée par un large déclin. Seuls la France (22 500 à 26 300 couples, soit 30 % des effectifs européens) et le Bénélux se caractérisent par une augmentation de l'abondance du Milan noir.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

En région Centre, le Milan noir est peu commun. Cependant, les populations semblent y être en expansion (87 à 110 couples nicheurs).

Sur la ZPS, 3 à 5 couples chassent régulièrement.

Habitat

Ce rapace est un hôte des zones humides, en particulier les vallées fluviales, les lacs et les étangs. Il utilise également les prairies humides, les décharges d'ordures ou les plaines agricoles. Si les ressources trophiques sont importantes près de zones favorables à la reproduction (présence d'arbres suffisamment hauts dans des secteurs tranquilles), cette espèce peut nicher en colonies lâches.

Oiseau avant tout charognard (poissons morts notamment), il capture également les insectes, certains mammifères et oiseaux (passereaux...).

Biologie

Le Milan noir est un oiseau migrateur. Il revient d'Afrique durant les mois de février-mars. Lorsqu'il est nicheur, il s'installe dès le mois d'avril et la reproduction a lieu jusqu'en juillet. La ponte comporte de 2 à 4 œufs et l'incubation dure de 28 à 32 jours. Les jeunes restent au nid pendant 45 jours environ et sont ensuite accompagnés par leurs parents jusqu'à 50 jours. Les retours en Afrique débutent dès la mi-juillet (pic de migration précoce, situé début août) et se poursuivent jusqu'en septembre.

Présence sur le site



Le Milan noir est nicheur sur la Loire, sur les communes de Bréhémont et de La Chapelle-sur-Loire notamment. Les couples explorent régulièrement les prairies et autres réseaux d'eau des Basses Vallées, à la recherche de nourriture. D'autres oiseaux (non reproducteurs à proximité) exploitent aussi les zones humides, lorsqu'elles sont inondées, lors des migrations pré-nuptiales.

Il n'est pas à exclure que l'espèce s'installe un jour sur le site.

Diminution des zones boisées proches des zones humides

Collision avec les lignes électriques

Empoisonnement (dans le cadre de campagnes de lutte contre les rongeurs par exemple)

Mesures de gestion conservatoire

Préservation des systèmes inondables, mosaïque de prairies et de zones humides

Limitation des pesticides

Sur les sites de nidification (hors ZPS) :

Préservation des zones boisées et des zones humides

Arrêt des travaux forestiers durant la période de nidification, si un nid est repéré

Code Natura 2000 :
A 176

Mouette mélanocéphale

Larus melanocephalus

Classe
Oiseaux

Ordre
Charadriiformes

Famille
Laridés



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn

Rare en France (nicheur et hivernant)
Statut non défavorable en Europe, non-SPEC (nicheur)

Description de l'espèce

En période de reproduction, la Mouette mélanocéphale possède une tête noire, le contour de l'œil blanc et le bec rouge. En hiver, la tête devient presque entièrement blanche si ce n'est un bandeau grisâtre en arrière de l'œil. En toute saison, le dos et le dessus des ailes sont gris clair, et les rémiges¹⁰², tout comme le dessous du corps, sont blanc pur.

Confusions possibles avec la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) qui est beaucoup plus commune. Les critères de distinction entre ces 2 espèces sont les suivants :

- individus posés :

Mouette mélanocéphale = capuchon noir sur la tête et la nuque, bec rouge sombre ;

Mouette rieuse = capuchon brun-chocolat qui s'étend jusqu'en haut de la tête, bec rouge-noirâtre.

- individus en vol :

Mouette mélanocéphale : aspect uni (gris pâle) des ailes ;

Mouette rieuse : parties contrastées (gris, blanc, noir) à l'extrémité des ailes.

Observation

La Mouette mélanocéphale s'installe dans les îlots et les grèves alluviales au sein des colonies de mouettes rieuses. Généralement, les mouettes mélanocéphales se regroupent plutôt au cœur de la colonie et sur les points hauts de l'île occupée.

La nidification, légèrement plus tardive que chez la Mouette rieuse, a lieu en avril-mai (2 à 3 œufs). Les jeunes quittent rapidement le site de nidification dès qu'ils savent voler.

Biogéographie et effectifs

Répartition

Europe orientale à l'origine, puis extension de la distribution vers l'ouest. En France, l'espèce est migratrice partielle, elle hiverne essentiellement sur les côtes atlantiques et méditerranéennes.

Etat des populations et tendances

Europe et France

L'espèce ne se reproduit en France que depuis 1965 (en Camargue). Cet oiseau est en fait originaire de la Mer Noire, mais depuis les années 1940, ses populations se sont déplacées vers l'ouest de l'Europe occidentale. Après une très forte augmentation de la population d'origine, celle-ci a fortement chuté entre 1975 et 1985, passant de 340 000 à 60 000 couples. C'est dans le même temps qu'elle a vraiment colonisé l'Europe occidentale. Sa population européenne (hors Russie),

¹⁰² Rémiges : plumes des ailes qui permettent de voler.

caractérisée par une relative stabilité, est aujourd'hui estimée entre 120 000 à 320 000 couples. L'Ukraine accueille 90 % des nicheurs (100 000 à 300 000 couples). En France, la population a rapidement augmentée. Estimée à 2 300 couples en 2000-2001, elle n'atteignait que 110 couples en 1990 et 870-880 en 1997.

Bassin de la Loire et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

Sur les bassins de la Loire et de ses principaux affluents, les premières nidifications sont notées en Anjou en 1989, et dans le Loiret en 1991. Les effectifs augmentent rapidement et sont multipliés par 7 entre 1994 et 2004. On observe actuellement un ralentissement de l'expansion numérique. En 2006, le bassin de la Loire a accueilli 290 à 300 couples nicheurs (LPO, 2007). Soulignons la présence d'une colonie importante sur le plan d'eau des Ténières à Bourgueil.

10 à 100 couples (chiffres 2007) s'alimentent en période de reproduction dans les Basses Vallées.

Ecologie

Habitat et régime alimentaire

La Mouette mélanocéphale fréquente les plages et les estuaires en hiver. Elle niche dans les marais côtiers et les zones humides intérieures (vallées alluviales, étangs). Elle fréquente les ports de pêche, les décharges et les évacuations d'égouts. Les insectes représentent la majeure partie de son régime alimentaire, mais elle apprécie également les poissons et les mollusques.

Biologie

La Mouette mélanocéphale se reproduit sur les îlots et grèves de Loire. Elle recherche les sites déjà occupés par la Mouette rieuse. Certains étangs incluant des îlots composent un support de nidification. Les îlots de reproduction, nus ou couverts de plantes herbacées, sont suffisamment éloignés du bord pour éviter toute prédation terrestre.

Elle peut également utiliser des sites artificiels comme dans le bourgueillois, où elle utilise un îlot au milieu d'un site d'extraction de graviers réhabilité.

Cette Mouette construit son nid au sol ou dans la végétation basse. Il s'agit d'une dépression garnie de branchettes, de végétation, mais aussi de quelques plumes. La femelle dépose, en avril-mai, 2 à 3 oeufs clairs jaunâtres, avec des marques, des points ou des tâches noires, grises ou olives. L'incubation dure de 23 à 25 jours, assurée par le couple. Les jeunes s'envolent au bout de 35 à 40 jours.

Présence sur le site



Lors des migrations pré-nuptiales (dès février), en période de reproduction et lors des dispersions post-nuptiales, il n'est pas rare d'observer cette espèce sur la Vienne et l'Indre et au droit des prairies inondées.

Menaces

Disparition/dégradation des sites de nidification : colonisation ligneuse excessive des grèves et îlots

Dérangements humains : promenades sur les îles ou à proximité, canoë-kayak...

Crues tardives de la Loire qui peuvent détruire les colonies

Mesures de gestion conservatoire

Veille à une fréquentation des cours d'eau respectueuse des milieux naturels et des espèces : limiter le dérangement des oiseaux

Sur les sites de nidification (hors ZPS) :

Protection et surveillance des colonies de nidification

Entretien des zones de reproduction pour éviter le développement des ligneux

Code Natura 2000 :
A 338

Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio

Classe
Oiseaux

Ordre
Passériformes

Famille
Laniidés



(LPO, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne

En déclin en France (nicheur)
Effectifs en légère diminution, SPEC-3 en Europe (nicheur)

Description de l'espèce

La Pie-grièche écorcheur mesure entre 16 et 18 cm de long (taille intermédiaire entre le Moineau domestique et l'Etourneau sansonnet). Elle possède un bec fort à bout crochu. Les mâles ont une calotte gris-pâle avec un bandeau noir sur les yeux. Le dos est roux vif, le croupion gris et la queue noire avec les bords blancs. Les femelles ont la calotte et le dos brun-roux, le bandeau sur les yeux est moins marqué que chez le mâle et la poitrine est d'une couleur blanc-grisâtre.

Confusions possibles

Les femelles Pie-grièche écorcheur et Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) présentent des similitudes morphologiques. Les juvéniles de Pie-grièche écorcheur et de Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) peuvent également être confondus s'il n'y a pas d'adultes à proximité.

Observation

La Pie-grièche écorcheur s'observe aisément, souvent perchée au sommet des haies épineuses à l'affût des insectes passant à proximité. Elle peut également être aperçue le long des routes, posée sur les fils téléphoniques.

Biogéographie et effectifs

Répartition

L'espèce est présente en Europe et en Asie en période de nidification et c'est en Afrique que se déroule l'hivernage.

Etat des populations et tendances

Europe et France

En Europe (hors Russie), les effectifs nicheurs sont estimés entre 4 300 000 à 6 000 000 couples. Ils sont en diminution modérée depuis les années 1970. La France accueille entre 120 000 et 360 000 couples, la population présente une relative stabilité.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

Dans la région Centre, l'espèce est encore bien présente dans les zones où l'élevage a été maintenu, notamment dans le sud de la région.

Sur la ZPS, 9 à 20 couples, au minimum, se reproduisent.

Habitat et régime alimentaire

Cette espèce est un hôte typique du bocage ouvert, constitué de prairies entrecoupées de haies basses composées de buissons épineux et d'arbustes.

Elle se trouve également dans les friches et les landes, pourvu qu'elle y trouve des milieux suffisamment ouverts à végétation de préférence rase pour chasser les insectes (coléoptères et sauterelles principalement), les petits rongeurs et les lézards, ainsi que des buissons épineux pour installer son nid.

Son territoire couvre généralement de 1,5 à 2 hectares.

Biologie

C'est une espèce migratrice qui revient tardivement d'Afrique tropicale, vers la fin avril. Les premières nidifications débutent en mai avec une ponte de 4 à 6 œufs. L'éclosion se fait au bout de 14 à 16 jours. Après 13 jours, les jeunes suivent leurs parents hors du nid sans savoir exactement voler. Ils vont encore dépendre d'eux pendant 2 semaines. Les départs vers l'Afrique se font durant les mois de juillet et août par une voie de migration orientée sud-est.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

L'espèce est une nicheuse régulière dans les Basses Vallées dès lors que les parcelles pâturées, les prairies de fauche ou les friches disposent de buissons épineux ou de haies à proximité. En migrations pré et post-nuptiales, des individus utilisent également des zones ouvertes des Basses Vallées, profitant de la ressource alimentaire que ce site procure.

Menaces

Disparition des haies et des prairies : destruction et non renouvellement du maillage bocager, embroussaillage des prairies, reconversion en peupleraies ou en terres cultivées

Utilisation d'insecticides

Mesures de gestion conservatoire

Assurer la pérennité des haies épineuses, associées à des ensembles prairiaux

Maintien et développement de pratiques agricoles extensives : pâturage avec de faibles chargements (0,5 à 1,5 UGB/ha), fauches tardives, limitation voire absence d'amendement et de traitement phytosanitaire

Code Natura 2000 :
A 122

Râle des genêts

Crex crex

Classe
Oiseaux

Ordre
Gruiformes

Famille
Rallidés



(Louis-Marie PREAU, PNR LAT)

Statut réglementaire et de conservation

Protégé en France.

Annexe I de la Directive « Oiseaux »

Annexe II de la Convention de Berne

Annexe I de la Convention de RAMSAR

En danger en France (nicheur)

Proche de l'extinction en Europe, SPEC-1 (nicheur)

Vulnérable à l'échelle mondiale

Description de l'espèce

De la taille d'une Caille des blés (*Coturnix coturnix*) (environ 150 g), le Râle des genêts possède des ailes roussâtres, un manteau et une nuque « brun chocolat » rayés de noir. La face et la poitrine sont grises alors que le bec et les pattes sont couleur chair. Le dimorphisme sexuel¹⁰³ est faible. Le Râle des genêts est muni de grandes pattes lui permettant de se faufiler facilement dans les herbes denses.

Confusions possibles

Quoique plus élancé et légèrement plus gros, le Râle des genêts peut être confondu avec sa cousine, la Caille des blés. Néanmoins, son vol maladroit, laissant apparaître des pattes pendantes, permet de distinguer facilement les deux espèces.

Observation

Rares sont ceux qui ont la chance d'apercevoir un râle des genêts car l'oiseau, très discret, ne quitte ses prairies que contraint et forcé. Par contre, en période de reproduction, il émet à la nuit tombante, de 23 h à 2 h du matin et en fin de nuit, un « *Crex crex* » très caractéristique.

Biogéographie et effectifs

Répartition

Bien que ses ailes soient relativement courtes et que son vol semble maladroit, le Râle des genêts est un **migrateur au long court** parcourant des milliers de kilomètres entre ses sites de nidification et ses sites d'hivernage. Les sites de nidification s'étendent de l'Europe de l'ouest jusqu'en Sibérie centrale. Début septembre, il quitte son aire de reproduction pour rejoindre les savanes et les steppes herbeuses du sud-est de l'Afrique tropicale.

Etat des populations et tendances

Europe et France

En Europe (hors Russie), les effectifs sont compris entre 300 000 à 500 000 mâles chanteurs. La population a été marquée par un fort déclin entre les années 1970 et 1990. Les effectifs actuels sont nettement en dessous de leur niveau des années 1970, mais la situation est contrastée : chute des effectifs dans plusieurs pays de l'Europe de l'ouest (Irlande, France, Luxembourg, Italie...) et augmentation en Europe centrale et dans les Etats baltes. Globalement, les effectifs européens (hors Russie) sont fluctuants.

¹⁰³ On parle de dimorphisme sexuel pour une espèce lorsque le mâle et la femelle ont un aspect différent (forme, taille, couleur...).

En France, les principaux bastions de nidification sont localisés dans les basses vallées angevines, le val de Saône, le val de Loire et le val de Vienne, les vallées alluviales du nord-est de la France, le val de Charente et la Normandie.

Cette espèce a fait l'objet de plusieurs enquêtes nationales indiquant une baisse constante des effectifs, surtout depuis une dizaine d'années où ils ont chuté de plus de 50% (tableau suivant). Seules les basses vallées angevines qui jouissent de conditions particulières favorables à l'espèce (crues tardives induisant des fauches tardives) et font l'objet d'une politique agri-environnementale ancienne et pertinente, présentent depuis quelques années une stabilité de leur effectif.

A cette diminution quantitative du Râle des genêts, s'ajoute une réduction de la distribution spatiale de l'espèce, matérialisée par la disparition de petites populations « périphériques ».

Année	1983-1984	1991-1992	1998	2006
Effectif national	1 600 – 2 200	1 100 – 1 200	1 140 – 1 282	480 - 560

Figure 53 : Evolution de l'effectif national du Râle des genêts

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

De petites populations subsistent en région Centre (environ 20 mâles chanteurs en 2004).

Dans la basse vallée de la Vienne, les effectifs de mâles chanteurs font l'objet de suivis depuis une dizaine d'années. De la cinquantaine de mâles recensés en 1995, seulement quelques individus occupent encore à l'heure actuelle les prairies de fauche de la basse vallée de la Vienne.

Dans la basse vallée de l'Indre, le Râle des genêts ne donne plus de signe de présence depuis 2003, alors que 12 mâles chanteurs étaient encore dénombrés sur ce site en 1998.

Année	1984	1992	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Vienne	-	-	50	55	25	40	32	32	15	6	10	16	4	3	3
Indre	10	7	-	-	-	12	8	-	-	-	3	-	-	0	0
Total	-	-	-	-	-	52	40	-	-	-	13	-	-	3	3

Figure 54 : Evolution des effectifs du Râle des genêts dans les basses vallées de la Vienne et de l'Indre (CPIE Touraine-Val de Loire, LPO Touraine, CPNRC)

Ecologie

Habitat et régime alimentaire

Même si quelques installations ont pu être observées dans des milieux divers (pâtures, prairies artificielles, marais, jachères enherbées ou même champs de céréales), le Râle des genêts s'installe dans la grande majorité des cas (plus de 90 %) dans les **prairies de fauche naturelles et humides** des vallées alluviales. Ses exigences très strictes sont étroitement liées aux conditions hydrologiques présentes sur la parcelle (faciès mésohygrophile à hygrophile). Le couvert végétal est le plus souvent composé d'une strate haute de graminées et d'une sous-strate basse relativement dense. Très souvent, la flore de ces prairies est riche et diversifiée.

L'alimentation du Râle des genêts est essentiellement composée d'insectes (coléoptères et autres insectes de grande taille), de mollusques, de vers et d'araignées. Occasionnellement, il peut se nourrir de petits vertébrés, oiseaux, mammifères, amphibiens ou œufs. Lors de sa migration en automne et en hiver, le Râle devient végétarien en consommant essentiellement des graines.

Biologie

Dès leur arrivée, les mâles se mettent à chanter à la tombée de la nuit et ceci pendant des heures entières. Ce chant est à la fois territorial et sexuel.

Le couple ne reste formé que quelques jours. La femelle construit un nid d'herbe assez peu soigné, bien camouflé au sol dans la végétation épaisse. La ponte compte dix œufs en moyenne (un œuf par jour). La femelle couve ses œufs pendant 16 à 19 jours. Les poussins, nidifuges, sont indépendants au bout d'une dizaine de jours et sont aptes à voler au bout de 35 jours.

Dans la basse vallée de la Vienne (le Râle ne se fait plus entendre sur l'Indre depuis 5 ans), les premiers râles sont entendus fin avril à début mai selon les années. Les naissances ont vraisemblablement lieu début juin. **Les jeunes sont donc volants aux alentours du 15 juillet.**

Lorsque les conditions le permettent, les femelles peuvent entreprendre une seconde nichée. Par ailleurs, lorsque la première ponte est détruite, les femelles peuvent réaliser une ponte de remplacement.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

Les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre constituent toutefois un site d'intérêt majeur pour la conservation de l'espèce, dans la mesure où elles abritent des habitats particulièrement favorables à la reproduction ou aux haltes migratoires de cette espèce.

Reste à savoir quelle va être l'évolution de sa dynamique de population à l'avenir, dynamique faible qui pourrait, espérons le, amorcer une tendance de progression à terme si les milieux de vie de l'espèce sont conservés et gérés en adéquation avec ses exigences écologiques. L'expérience montre une stabilité voire une augmentation des effectifs de l'espèce dans les périmètres disposant de mesures conservatoires.

Enfin, rappelons que le bastion de l'espèce en France se situe dans les basses vallées angevines et que cette proximité avec la ZPS et la Loire pourrait être une opportunité pour la reconquête des sites des basses vallées tourangelles par l'espèce.

Menaces

Espèce migratrice, le Râle des genêts connaît une mortalité lors des migrations, sur ses sites de reproduction et sur ses sites d'hivernage.

Dans les secteurs de reproduction (comme la ZPS), **les principales causes de mortalité directe** sont dues à la **fauche** (destruction des nids, mortalité des jeunes et, dans une moindre mesure des adultes). Les populations de Râle des genêts subissent aussi les impacts de la prédation, des prélèvements par capture (en migration, cas de l'Égypte), des mortalités par collision avec des éléments fixes ou des automobiles. Néanmoins, ces facteurs sont considérés comme négligeables par rapport aux causes agricoles.

Mortalité	volants	non volants	fauche centrifuge
Râle des genêts	2%	86%	18%
Caille des blés	6%	83%	42%

Des facteurs indirects agissent également considérablement sur la disparition du Râle des genêts.

La **destruction de l'habitat** de nidification est l'une des causes essentielles du déclin des populations. Cette destruction est directe (mise en culture, plantation de peupliers...) ou indirecte (perturbation de l'habitat par drainage...).

L'**intensification de la gestion des prairies** est aussi un élément prépondérant. La **fertilisation** entraîne une modification du couvert végétal et favorise des **fauches précoces**. La modernisation du matériel agricole engendre des fauches plus **rapides**. En quelques jours, la majorité des prairies est fauchée, privant les oiseaux de zones de refuge.

Paradoxalement, les difficultés rencontrées par l'activité d'élevage entraînent sur certains secteurs une déprise voire un **abandon des parcelles en prairies**, lesquelles alors s'enfrichent, d'où une perte directe d'habitat pour l'espèce.

D'autres facteurs indirects comme l'urbanisation (infrastructures de transports, lotissements...) ou le dérangement des oiseaux peuvent avoir une influence.

Le Râle des genêts est une espèce qui a des **exigences strictes** en terme d'habitat de reproduction et qui manque totalement de souplesse écologique. Par ailleurs, ces oiseaux ne vivent pas très longtemps (environ 3 ans) et présentent un taux de survie inter-annuel de l'ordre de 30 %. De ce fait, la dynamique des populations est fortement influencée par la productivité en jeunes, d'où la **nécessité de proposer des mesures limitant la mortalité des poussins par la fauche sur les zones de reproduction.**

Le Rôle des genêts est une espèce dite « parapluie ». Sa présence durable témoigne d'un fonctionnement traditionnel de l'écosystème intégrant au mieux les enjeux de biodiversité. Les mesures de gestion déployées pour préserver le Rôle des genêts sont bénéfiques à de nombreuses autres espèces compagnes (Bergeronnette printanière, Bruant proyer, Tarier des prés, Alouette des champs...) et, plus globalement, à l'ensemble de l'écosystème.

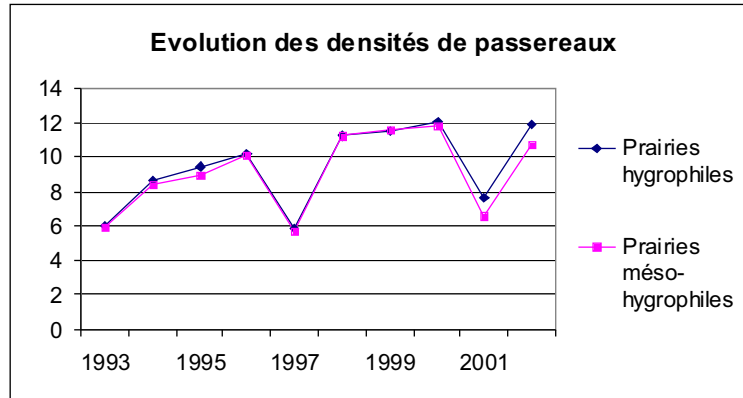


Figure 55 : Evolution des effectifs du Rôle des genêts dans les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (BROYER, 2003)

Au regard de l'évolution catastrophique des populations de Rôle des genêts, il faut bien constater que les diverses mesures de préservation de l'espèce, mises en place jusqu'à présent (Opérations Groupées d'Aménagement Foncier, Opérations Locales Agri-Environnementales...), n'ont pas été à la hauteur des enjeux de conservation de l'espèce. Il convient donc de proposer aujourd'hui des actions efficaces pour enrayer le déclin de l'espèce, à la fois réglementaires, contractuelles et foncières (acquisition et gestion).

Mesures

Maintenir une activité d'élevage extensif en préservant les prairies de fauche :

- **Préserver l'habitat de reproduction** dans un bon état de conservation (interdiction de drainage, limitation voire interdiction de la fertilisation...),
- **Enrayer la perte d'habitat** (limiter ou interdire la mise en culture et la plantation de peupliers...),
- **Restaurer des habitats favorables** (réinstallation de prairies permanentes...) et de grands ensembles prairiaux, aujourd'hui fragmentés.

Développer des pratiques de fauche favorables à l'espèce :

- **Faucher une partie des prairies très tardivement** (une fauche au 15 juillet est nécessaire pour assurer l'envol des jeunes râles). Cette mesure, très contraignante pour les agriculteurs, ne devra être proposée que de façon ponctuelle, c'est-à-dire sur les parcelles susceptibles d'accueillir une nichée (nid localisé ou suspecté présence historique),
- **Etaler les périodes de fenaison** pour le reste des parcelles en proposant des contrats agri-environnementaux allant du 20 juin au 15 juillet,
- **Diminuer la vitesse de fauche** (surtout dans les derniers passages),
- **Fauche centrifuge** : faucher les parcelles du centre vers la périphérie (cf. annexe 5).

Protéger les sites de reproduction :

- Développer des **mesures de protection** contractuelles et réglementaires,
- **Acquérir des parcelles** avec mise en œuvre de conventions de gestion patrimoniale.

Protéger les nichées existantes :

- Créer des zones refuges (bandes de prairies non fauchées jusqu'au 1^{er} septembre),

- Broyer les jachères au 1^{er} septembre (ces parcelles de repli peuvent accueillir les secondes coupées).

Impliquer les acteurs locaux (élus, agriculteurs) en développant des actions d'information et de sensibilisation, et valoriser les efforts entrepris par ces acteurs.

Développer un suivi scientifique de l'état des populations et de l'impact des mesures de préservation mises en œuvre.

Plan National de Restauration du Rôle des genêts

Face au déclin très important de l'espèce qui en fait, aujourd'hui, l'un des oiseaux nicheurs parmi les plus menacés du pays, un Plan National de Restauration du Rôle des genêts a été réalisé en 2004 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) nationale¹⁰⁴.

La première partie de ce plan fait la synthèse des données relatives à la biologie de l'espèce, à exploiter pour sa sauvegarde. L'accent est porté sur les importantes différences régionales pour ce qui concerne les conditions de milieu et donc notamment les cycles de reproduction de l'espèce.

La seconde partie de ce plan présente un programme d'action favorable à la restauration de l'espèce qui est une adaptation nationale du plan de restauration européen en cours d'élaboration (Koffijberg et Schäffer, Birdlife International).

Les objectifs et actions à mettre en œuvre se déclinent suivant leur degré de priorité :

Actions PRIORITAIRES

Objectifs	Axes d'intervention	Résultats attendus	Actions
Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts	Adopter une période de fenaison compatible avec la reproduction du Rôle des genêts	Au moins 20% de la surface prairiale des sites prioritaires fauchés tardivement (>= 15 juillet)	-Homogénéiser les contrats tardifs (dates, compensation financière) - Développer une animation incitative efficace auprès des agriculteurs
	Etaler les périodes de fenaison	Une partie significative des 80% restants fauchée après le 20 juin	- Développer une animation incitative efficace auprès des agriculteurs
Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable	Conserver l'habitat « prairie naturelle de fauche »	Maintenir les surfaces prairiales permanentes	- Interdire le retournement des prairies alluviales permanentes
		Conserver la structure ou la composition prairiale	- Limiter ou interdire les apports d'azote et de phosphate - Limiter ou interdire l'utilisation de pesticides
Enrayer la perte d'habitat	Diminuer les charges foncières sur les prairies inondables	Elaborer et mettre en œuvre une réforme du foncier	- Mettre en œuvre la future loi sur le développement des territoires ruraux, notamment l'exonération de la TFPNB en zone Natura 2000
	Maintenir les zones prairiales	Réglementer les boisements (peupliers) en zone de prairies alluviales	- Faire appliquer l'art. L 126-1 du Code Rural dans les secteurs à enjeux forts pour le Rôle des genêts
	Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce	Reconvertir les cultures situées en zone alluviale	- Développer des mesures de reconversion en prairie ou jachère - Adapter ces mesures aux cultures et aux plantations (peupleraies)

¹⁰⁴ NOEL F., DECEUNINCK B., MOURGAUD G. et BROYER J., 2004, « Plan National de Restauration du Rôle des genêt », LPO, 45 p.

Actions COMPLEMENTAIRES

Objectifs	Axes d'intervention	Résultats attendus	Actions
Protéger durablement les sites à Rôle des genêts	Développer les mesures de protection	Désigner en ZPS l'ensemble des sites prioritaires accueillant régulièrement des mâles chanteurs	-Poursuivre la désignation de ZPS sur les secteurs de vallée inondable hébergeant des rôles des genêts -Réalisation des documents d'objectifs correspondant
		Mettre en place des mesures de protection réglementaire	-Définir les zones prioritaires à protéger -Etudier les possibilités des désignation en RNN, RNR, APPB...
		Protéger durablement les zones alluviales	-Location ou acquisition de secteurs prairiaux prioritaires -Réalisation des plans de gestion correspondant
Améliorer les techniques de gestion	Protection des nichées	Gérer les jachères situées en plaine alluviale	-Développer un contrat jachère Rôle à broyage tardif (> 15 août)
		Développer les bandes refuge	-Implantation de bandes de 20 m de large, broyées ou fauchées après le 18 août
		Réduire la mortalité directe	-Réduire la vitesse de fauche lors des 15 derniers mètres (max. 4 km/H) - Généraliser la fauche débutant par le centre dans tous les contrats
Impliquer les acteurs locaux	Développer les actions d'information et de communication	Informé et sensibiliser les agriculteurs et l'ensemble du monde rural	-Organisation de conférences à destination des agriculteurs, de leurs conseillers et des élus locaux -Organisation de 2 séminaires avec la profession agricole
		Informé et sensibiliser le grand public	-Réalisation de plaquettes, dépliants -Organisation de conférences
Mieux connaître pour mieux gérer	Créer un observatoire des mesures	Réaliser un bilan des MAE et contrats Natura 2000 en terme de superficie et de mesures favorables au Rôle	-Décrire et comparer les différents contrats (OLAE, CAD, CTE) -Evaluation des mesures au vu de la biologie du Rôle des genêts
	Mettre en place et animer un réseau national	Définir et évaluer les suivis scientifiques	-Elaboration de protocoles de suivi -Evaluation, homogénéisation et exploitation des suivis
	Affiner les connaissances sur les paramètres démographiques de la population française de Rôle des genêts	Evaluer l'évolution des populations de Rôle des genêts	-Comptages annuels sur les sites prioritaires -Comptage national tous les 5 ans
		Préciser les paramètres démographiques	-Développement des programmes de baguage -Mise en place d'un programme de recherche pour accompagner le plan de restauration
Définir l'impact des actions sur les populations de Rôle	Evaluer et redéfinir les actions proposées	-Evaluer les taux de survie et la productivité -Comparer l'efficacité des mesures proposées (dates, techniques de fauche, bandes refuge, vitesse...)	

Figure 56 : Objectifs et actions proposés par le Plan National de Restauration du Rôle des genêts (p. 55-57)

Code Natura 2000 : A 082	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Classe Oiseaux Ordre Ciconiiformes Famille Ardéidés
-----------------------------	---	---

Statut réglementaire et de conservation

Protégé en France
Annexe I Directive « Oiseaux »
Annexe II Convention de Berne
Annexe II Convention de Bonn
Annexe II Convention de Washington
Annexe A du Règlement Communautaire CITES
A surveiller en France (nicheur et hivernant)
En léger déclin en Europe, SPEC-3 (nicheur)

Description de l'espèce

Le Busard Saint-Martin est un rapace de taille moyenne, sa longueur varie entre 42 et 55 cm et son envergure entre 97 à 118 cm. Il y a un dimorphisme sexuel bien marqué chez cette espèce. Le mâle est gris clair sur le dessus, avec un ventre blanc et la pointe des ailes noires. La femelle est brune et plus grande que le mâle et possède tout comme lui une tâche blanche au croupion.

Confusions possibles

Le Busard Saint-Martin peut être confondu avec le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), mais il est plus petit que lui, sa queue est plus large et son extrémité plus arrondie.

Le plumage du mâle Busard St-Martin est très clair avec un large croupion blanc. L'extrémité des ailes est noire. Il se distingue du Busard cendré (*Circus pygargus*) par l'absence de bande noire sur le dessus et le dessous des ailes.

Observation

Facilement identifiable au vol, le Busard Saint-Martin est observé lorsqu'il parcourt des zones de chasse. Les couples nicheurs sont repérés lors des échanges de proies, réalisées lors de l'incubation et de l'élevage des jeunes.

Les populations hivernantes se regroupent le soir en dortoir sur des terrains propices (végétation développée).

Biogéographie et effectifs

Répartition

Le Busard Saint-Martin se reproduit en Asie et dans toute l'Europe, depuis le nord de l'Espagne jusqu'en Russie, en passant par les îles britanniques et la Scandinavie.

Etat des populations et tendances

Europe et France

Les effectifs européens (hors Russie) sont estimés entre 12 000 à 19 000 couples.

La France accueille 7 500 à 11 200 couples nicheurs, soit 60 % des effectifs européens (hors Russie), et 6 000 à 10 000 hivernants.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

La population régionale est estimée entre 1 500 et 2 200 couples.

3 à 10 couples nicheurs sont susceptibles d'être présents sur le site des Basses Vallées ou à proximité immédiate.

Ecologie

Habitat et régime alimentaire

L'habitat d'origine du Busard Saint-Martin sont les landes à bruyères et à ajoncs, les fourrés, les régénérations forestières, les phragmitaies et les cariçaies. Les experts s'accordent à dire qu'un transfert important dans l'occupation des milieux s'est opéré dans les années 1990. L'apparition des jachères à la même époque dans les plaines céréalières a probablement contribué à rendre ces espaces plus attractifs et plus productifs alors qu'en parallèle, les milieux originels du Busard Saint-Martin (landes et zones humides) étaient en forte régression.

Son nid sommaire est placé au sol. La nidification peut se faire en colonies lâches avec des nids espacés de quelques centaines de mètres. Ses proies principales sont les petits mammifères mais son régime alimentaire est très large (oiseaux, reptiles, batraciens, insectes).

Biologie

Le Busard Saint-Martin est un migrateur partiel. Seuls les nicheurs du nord de l'Europe passent l'hiver dans des régions plus méridionales. En avril, la femelle dépose 4 à 6 œufs avec des intervalles de 48 h entre chaque œuf. Au bout de 28 à 31 jours, le premier œuf éclot. Les jeunes s'envolent 28 à 35 jours plus tard (soit vers la première quinzaine de juillet), ils restent sur le territoire parental jusqu'au mois de septembre.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 (légende page 137)

Le Busard Saint-Martin est régulièrement observé dans les grandes prairies de la ZPS, parfois en couple. Bien que sa reproduction ne soit pas avérée, elle est cependant très probable.

Les espaces ouverts qui composent les basses vallées sont des espaces de chasse riches et intéressants pour l'espèce. Il profite des inondations qui poussent ses proies à se découvrir, en particulier les micro-mammifères qui cherchent à fuir la montée des eaux.

Menaces

Destruction des nids : chaque année, des couvées sont détruites lors de la moisson

Intensification des pratiques agricoles : emploi d'intrants, fauche plus précoce...

Perte des habitats originels par dégradation ou destruction (landes, prairies naturelles)

Mesures de gestion conservatoire

En région Centre, la conservation du Busard Saint-Martin implique un suivi des sites de nidification et la préservation d'une zone non moissonnée autour des nids repérés. De telles mesures sont mises en place à proximité du site, dans la région du Montreuillais en Maine-et-Loire.

Dans les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, il s'agit de **préserver les prairies nécessaires à son alimentation par une gestion extensive** (limitation des intrants agricoles, fauche tardive...).

En cas de nidification avérée de l'espèce, la détection des nids et la surveillance du développement des poussins, couplées à leur **sauvegarde par l'abandon d'îlots non moissonnés/fauchés autour des nids** permettront la sauvegarde des nichées.

Code Natura 2000 :
A 027

Grande Aigrette

Egretta alba

Classe
Oiseaux

Ordre
Ciconiiformes

Famille
Ardéidés



(© David GREYO, CPNRC)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn
Annexe III de la Convention de Washington
Annexe A du Règlement communautaire CITES

Vulnérable en France (nicheur et hivernant)
Statut non défavorable en Europe, non-SPEC (nicheur)

Description de l'espèce

La Grande Aigrette est le plus grand des hérons et aigrettes d'Europe. Elle peut mesurer jusqu'à 104 cm de long et 145 cm d'envergure. Son plumage est entièrement blanc et en période nuptiale de très longues plumes blanches (aigrettes) descendent des épaules et tombent sur le bas du dos. Les pattes sont de couleur sombre et le bec jaune devient noir en période nuptiale.

Confusions possibles

La Grande Aigrette peut être confondue avec l'Aigrette garzette ainsi qu'avec le Héron garde-bœuf mais elle est nettement plus grande que ces derniers. La couleur du bec (jaune à la base) et des orteils (noirâtres) permet généralement de les différencier.

Observation

En dehors des colonies, l'espèce peut s'observer lorsqu'elle pêche en bordure des zones humides (cours d'eau, boires...). Les individus s'observent plus aisément en hivernage du fait de leur dispersion.

Biogéographie et effectifs

Répartition

La Grande Aigrette est présente sur les 5 continents.

Etat des populations et tendances

Europe et France

En Europe (hors Russie), on compte entre 8 000 et 14 000 couples. La Grande aigrette est en expansion sur l'ensemble du continent européen.

En France, l'espèce ne niche que depuis 1994. Les effectifs sont donc faibles (15 à 20 couples) mais en augmentation.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

En Région Centre, seule la Brenne semble accueillir des oiseaux nicheurs (0 à 1 couples, première nidification soupçonnée en 1999).

Sur la ZPS, l'espèce n'est pas nicheuse, elle est contactée régulièrement en hivernage (4 individus au minimum).

Habitat

La Grande Aigrette est cosmopolite mais affectionne particulièrement les zones humides (bords de lac, étangs, prairies humides). Elle niche généralement dans des colonies avec d'autres espèces d'ardéidés. C'est une espèce piscivore¹⁰⁵, son alimentation est assez semblable à celle des autres hérons (poissons, batraciens, insectes, reptiles, petits rongeurs).

Biologie

Le nid constitué de branches, brindilles, tiges, est semblable à celui d'un Héron cendré. La ponte est constituée de 4 à 5 œufs qui sont couvés pendant près de 24 jours. Les jeunes, semi-nidifuges, ne sortent du nid qu'après trois semaines. La même durée est encore nécessaire avant leur premier envol. La maturité sexuelle est atteinte 2 à 3 ans plus tard.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 (légende page 137)

La Grande Aigrette est un hivernant régulier des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre. Elle utilise les annexes hydrauliques et les prairies inondées pour son alimentation.

Menaces

Dégradation des boisements alluviaux, habitat potentiel de nidification

Dérangement des oiseaux en hivernage

Mesures de gestion conservatoire

Protection des sites potentiels de nidification, c'est-à-dire des colonies actuelles d'ardéidés (Bihoreau gris...). Il convient de limiter le dérangement et la fréquentation de ces lieux.

Assurer une bonne qualité des eaux superficielles en limitant les intrants

¹⁰⁵ Piscivore : espèce se nourrissant de poissons.

Code Natura 2000 :
A 236

Pic noir

Dryocopus martius

Classe
Oiseaux

Ordre
Piciformes

Famille
Picidés



(© David GREYO, CPNRC)

Statut réglementaire et de conservation

Protégé en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne

Statut non défavorable en Europe, non-SPEC (nicheur)

Description de l'espèce

C'est le plus grand pic de nos régions (jusqu'à 46 cm de long et 73 cm d'envergure). Il est entièrement noir avec une calotte rouge, sur toute la tête pour le mâle et seulement en arrière de la tête pour la femelle. Ses yeux et son bec sont pâles.

Confusions possibles

Le Pic noir ne peut être confondu avec aucun autre pic. En vol, son plumage et sa taille peuvent lui donner une allure de Corvidé¹⁰⁶ mais ses vocalises permettent aisément de l'identifier.

Observation

L'espèce s'observe dans les boisements, là où de vieux arbres (notamment arbres têtards dans les vallées de la Vienne et de l'Indre) lui permettent de trouver sa nourriture. C'est généralement par son chant et ses tambourinages puissants que l'on parvient à le repérer.

Biogéographie et effectifs

Répartition

Le Pic noir possède une répartition exclusivement eurasienne (Europe, Sibérie, et même Japon).

Etat des populations et tendances

Europe et France

La population européenne du Pic noir (hors Russie) est estimée entre 240 000 et 400 000 couples. Elle est relativement stable.

Alors qu'après-guerre, elle était entièrement cantonnée aux montagnes, la population française du Pic noir est aujourd'hui en hausse avec une dispersion importante de l'espèce. On estime entre 8 000 et 32 000 le nombre de couples nicheurs.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

Le Pic noir est noté pour la première fois en région Centre en 1950. Aujourd'hui, l'espèce exploite les massifs forestiers âgés et les boisements alluviaux. Les rares recensements régionaux ne permettent pas d'estimer des effectifs.

Dans les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, 2 couples nicheurs ont été recensés en 2007.

¹⁰⁶ Corvidés : famille des corbeaux.

Habitat et régime alimentaire

Le Pic noir niche dans les grands massifs forestiers mais également dans des paysages plus ouverts, incluant des zones boisées. Il affectionne les gros arbres (> 50 cm de diamètre) et privilégie les hêtres même si l'essence n'est pas déterminante. Très territorial, son domaine vital est de 200 à 400 hectares.

Le régime alimentaire du Pic noir est très large. Il se nourrit principalement de fourmis et d'insectes mais aussi de larves de coléoptères, de chenilles, d'asticots. En hiver, il extirpe parfois de leur ruche les abeilles en hibernation. A l'occasion, il mange des fruits, des baies et même des oeufs d'autres oiseaux et des oisillons.

Biologie

Le Pic noir est un oiseau sédentaire. Il est solitaire jusqu'à la reproduction. Dès janvier, commencent les parades nuptiales, puis le creusement de la loge qui dure environ 15 jours. Une seule ponte de 3 à 5 oeufs se déroule en avril et l'incubation dure 12 à 15 jours. Au bout de 25 à 28 jours, les jeunes quittent le nid mais restent avec les parents jusqu'à l'âge de 2 mois.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 (légende page 137)

Dans la ZPS, le Pic noir a été contacté à plusieurs reprises au sein des boisements alluviaux étendus de la Vienne et, sur l'Indre, dans le secteur du Bois Chétif.

Menaces

Altération de l'habitat par la **disparition des vieux boisements et des arbres morts**

Mesures de gestion conservatoire

Maintien des vieux arbres et des arbres morts au sein des boisements alluviaux et du maillage bocager

Sterne naine

Sterna albifrons

Code Natura 2000 :
A 195

Classe
Oiseaux

Ordre
Charadriiformes

Famille
Sternidés



(© David GREYO, CPNRC)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn

Rare en France (nicheur)
En déclin en Europe, SPEC-3 (nicheur)

Description de l'espèce

La Sterne naine possède un plumage gris clair au niveau des ailes et du dos, et blanc sur le reste du corps. Seul le dessus de la tête est noir avec une tache blanche au niveau du front.

Confusions possibles

La Sterne naine ressemble à la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*, fiche suivante) mais elle est plus petite, avec un bec jaune, la queue moins fourchue. En outre, la Sterne naine possède une tache blanche au niveau du front.

Observation

L'espèce s'observe en période de nidification sur les îlots sableux ainsi qu'en vol, le long des cours d'eaux lorsqu'elle pêche des poissons.

Biogéographie et effectifs

Répartition

La Sterne naine se reproduit en Europe mais en hivernage, elle se disperse le long des côtes africaines ainsi qu'en Australie et en Amérique du sud.

Etat des populations et tendances

Europe et France

En Europe (hors Russie), la population, en déclin modéré, est estimée entre 28 000 et 51 000 couples.

En France, 3 ensembles de populations se distinguent : deux ensembles côtiers, l'un atlantique et l'autre méditerranéen, le 3^{ème} est lié aux systèmes fluviaux. Les effectifs français, en pleine expansion depuis 1985, sont estimés à 1 500-1 700 couples, dont 820-850 sur le bassin de la Loire (LPO, 2007).

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

Dans la région Centre, les populations sont localisées principalement sur les îlots de la Loire (400 à 500 couples).

40 couples (chiffres 2007) utilisent la vallée de la Vienne pour s'alimenter (ces individus, nicheurs en Maine-et-Loire, à la confluence Loire-Vienne, sont comptabilisés dans les effectifs régionaux des Pays de la Loire).

Habitat et régime alimentaire

La Sterne naine est un oiseau qui affectionne les bancs de sable, les îlots à végétation rase situés sur les divers cours d'eau. Elle se nourrit de petits poissons qu'elle pêche en plongeant dans l'eau.

Biologie

C'est une espèce migratrice qui revient d'Afrique durant le mois d'avril. Les pontes (2 ou 3 œufs) vont éclore au bout de 25 à 26 jours (durant les mois de juin et juillet). Les jeunes volants quitteront le nid après une période de 3 semaines.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

Les îlots de Montsoreau – en limite nord de la ZPS – accueillent 40 couples nicheurs. Ces derniers exploitent la rivière de la Vienne pour leur alimentation.

Menaces

Les menaces existantes sont principalement liées au site de nidification :

Dérangements par les promeneurs, les kayakistes, les engins motorisés (quads, motocross...)

Prédation

Crues tardives

Concurrence pour la nidification avec d'autres espèces plus dynamiques et concurrentielles (Goélands *Larus* sp., Mouette rieuse)

Mesures de gestion conservatoire

Veiller à une fréquentation des cours d'eau respectueuse des milieux naturels et des espèces pour limiter le dérangement des oiseaux

Sur les sites de nidification (hors ZPS) :

Maintien de la tranquillité des sites de nidification

Élimination de la végétation excessive sur les îlots de nidification, mais maintien d'un couvert végétal bas

Code Natura 2000 :
A 193

Sterne pierregarin

Sterna hirundo

Classe
Oiseaux

Ordre
Charadriiformes

Famille
Sternidés



(© David GREYO, CPNRC)

Statut réglementaire et de conservation

Protégée en France
Annexe I de la Directive « Oiseaux »
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn

Statut non défavorable en France (nicheur)
Statut non défavorable en Europe, non-SPEC (nicheur)

Description de l'espèce

La Sterne pierregarin est surnommée l'Hirondelle des mers. C'est un bel oiseau gris sur le dessus et blanc sur le dessous avec des ailes pointues et une queue fourchue. Sa tête présente une calotte noire, son bec est rouge avec une pointe noire.

Confusions possibles

Plus grande que la Sterne naine (fiche précédente), la Sterne pierregarin présente un bec rouge avec une pointe noire et n'a pas de taches blanche sur la tête.

Observation

L'espèce s'observe en période de nidification sur les îlots sableux, ainsi qu'en vol au-dessus des cours d'eau lorsqu'elle pêche des poissons.

Biogéographie et effectifs

Répartition

La Sterne pierregarin se reproduit en Europe mais aussi en Asie et en Amérique du nord. Elle hiverne au large de l'Afrique, jusqu'en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Etat des populations et tendances

Europe et France

Les effectifs européens (hors Russie) sont estimés entre 220 000 et 320 000 couples. En France, 3 ensembles de populations se distinguent : deux ensembles côtiers, l'un atlantique et l'autre méditerranéen, le 3^{ème} ensemble est lié aux systèmes fluviaux. Les effectifs français, en expansion depuis 1985 – comme ceux de la Sterne naine –, évoluent entre 4 500 et 5 000 couples. Le bassin de la Loire a accueilli 1 150 nicheurs en 2006 (LPO, 2007).

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

Dans la région Centre, les populations se concentrent sur les îles et grèves sableuses de la Loire (700 à 800 couples). D'autres couples nidifient sur les îlots plus végétalisés des étangs. 118 à 131 couples (chiffres 2007) utilisent la ZPS pour s'alimenter.

Habitat

La Sterne pierregarin est un oiseau qui affectionne les bancs de sable, les îlots à végétation rase ou bien les digues situées sur les divers cours d'eau. Elle se nourrit de petits poissons qu'elle pêche en plongeant dans l'eau.

Biologie

C'est une espèce migratrice qui revient d'Afrique durant le mois d'avril. Sur ses lieux de nidification, les premières parades nuptiales débutent dès le retour d'hivernage. 2 à 3 œufs sont pondus. L'incubation dure 25 à 26 jours. Les jeunes restent près du nid pendant 3 semaines, et sont totalement indépendants au bout de 3 mois.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

Les îlots de Montsoreau – en limite nord de la ZPS – accueillent plus d'une centaine de couples nicheurs. Ces derniers exploitent la rivière de la Vienne pour leur alimentation.

Menaces

Les menaces existantes sont principalement liées au site de nidification :

Dérangements par les promeneurs, les kayakistes, les engins motorisés (quads, motocross...)

Prédation

Crues tardives

Concurrence pour la nidification avec d'autres espèces plus dynamiques et concurrentielles (Goélands *Larus* sp., Mouette rieuse)

Mesures de gestion conservatoire

Veiller à une fréquentation des cours d'eau respectueuse des milieux naturels et des espèces pour limiter le dérangement des oiseaux

Sur les sites de nidification (hors ZPS) :

Maintien de la tranquillité des sites de nidification

Élimination de la végétation excessive sur les îlots de nidification, mais maintien d'un couvert végétal bas

Espèce migratrice non inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et non visée par le FSD

Code Natura 2000 :
A 275

Tarier des prés

Saxicola rubetra

Classe
Oiseaux

Ordre
Passériformes

Famille
Turdidés



(CPIE, 2007)

Statut réglementaire et de conservation

Protégé en France
Annexe II de la Convention de Berne
En déclin en France (nicheur)
Statut non défavorable en Europe (nicheur)

Description de l'espèce

Vif, à queue assez courte, le Tarier des prés mesure en moyenne 12,5 cm de long. En période nuptiale, le mâle possède des joues sombres bordées en haut et en bas par une bande blanche. La poitrine est orangée avec un dégradé plus clair vers le bas. La femelle et les jeunes ont un sourcil blanc beigeâtre et les côtés de la tête brun clair.

Confusions possibles

Le Tarier des prés rappelle le Tarier pâtre. Il s'en distingue cependant par le large sourcil pâle au-dessus des joues sombres et par les tâches blanches à la base de la queue.

Observation

On peut l'observer souvent perché sur de hautes plantes, buissons, clôtures.

Biogéographie et effectifs

Répartition

Ce migrateur transsaharien se reproduit dans les régions tempérées et boréales du paléarctique, de l'Atlantique au Kazakhstan.

Etat des populations et tendances

Europe et France

L'Europe accueille 2,5 à 4 millions de couples. Plus de 90 % de l'effectif européen se concentrent en Fennoscandie et en Europe de l'est.

En France, l'effectif nicheur est estimé entre 10 000 et 100 000 couples. Depuis les années 1970, les populations ont diminué de 20 à 50 %.

Région Centre et ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »

En région Centre, la population est estimée à moins de 100 couples nicheurs.

Les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre accueillent en moyenne 15 couples nicheurs.

Habitat

Insectivore, cette espèce affectionne les milieux relativement humides et les prairies de fauche grasses et fournies, qui sont nécessaires à sa nidification. Le nid, placé au sol, est souvent construit à proximité d'un perchoir servant de pose guet. Il se nourrit essentiellement d'insectes et d'araignées.

Biologie

Le Tarier des prés est une espèce migratrice. Son hivernage s'effectue dans une zone très étendue des régions tropicales allant du sud du Sahara au sud de l'Afrique centrale. En France, l'espèce revient dès le mois d'avril. Elle niche au sol dans la végétation, et la couvaison dure de 12 à 15 jours. Les jeunes peuvent s'envoler après 18 jours mais ils ne sont indépendants qu'au bout d'un mois. **Les dates d'envol sont réparties de la mi-juin à la mi-juillet.** Il semble (mais cela reste assez rare) que, quand les conditions le permettent, une seconde ponte puisse être effectuée. Le retour vers l'Afrique s'effectue généralement durant les mois de septembre et d'octobre.

Présence sur le site

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(légende page 137)

Le Tarier des prés est systématiquement présent sur les grands ensembles prairiaux des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre.

Menaces

L'**altération et la destruction de l'habitat** est la principale cause de disparition du Tarier des prés. Ainsi, le **retournement des prairies**, l'**utilisation d'engrais** ou bien les **fauches précoces** sont néfastes.

En conséquence, après le Rôle des genêts, cette espèce est la plus touchée par les fauches mécanisées, rapides et de plus en plus précoces.

Mesures de gestion conservatoire

Maintien d'une gestion extensive des prairies : limitation ou absence de fertilisation et de traitement chimique

Fauches tardives, dans l'idéal entre le 1^{er} et le 15 juillet

Maintien de bosquets d'épineux qui constituent de petits perchoirs permettant au Tarier des prés de capturer ses proies, et qui favorisent ainsi l'installation de l'espèce

5.3.2. Habitats d'espèces

L'utilisation spatiale et temporelle des Basses Vallées par les oiseaux d'intérêt communautaire diffère d'une espèce à l'autre. Ces données permettent d'identifier 3 grands types d'habitats d'espèces :

- l'habitat du cortège « oiseaux des prairies »,
- l'habitat du cortège « oiseaux des boisements alluviaux et bocage »,
- l'habitat du cortège « oiseaux des rivières, boires et fossés ».

Pour chaque habitat d'espèces sont précisés :

- les caractéristiques des habitats biologiques concernés,
- la biologie et le statut des espèces d'oiseaux présentes,
- les enjeux.

L'utilisation des habitats par les espèces d'intérêt communautaire est présentée dans une série de tableaux dont la codification est la suivante :

* Statut de protection et de rareté :

PN = protection nationale

LR (Liste Rouge nationale) : E = En danger, V = Vulnérable, R = Rare

LO (Liste Orange nationale) : D = en Déclin, L = Localisé, AP = A Préciser

Statut non défavorable : AS = A Surveiller

* Abondance sur la ZPS : p = couples, i = individus

* Statut biologique sur la ZPS : R = Résident, N = Nicheur, M = Migrateur, H = Hivernant

* Utilisation de l'habitat d'espèces : Re = Reproduction, R : Repos, A = Alimentation

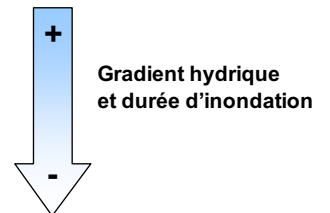
Habitat du cortège « Oiseaux des prairies »

Description de l'habitat d'espèces

L'habitat du cortège « Oiseaux des prairies » inclut les habitats biologiques suivants :

1) les prairies naturelles des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, pâturées ou non, fauchées ou non, soumises à l'inondation hivernale, soit :

- * les prairies de fauche hygrophiles à *Oenanthe fistuleuse* ;
- * les prairies de fauche mésohygrophiles à *Séneçon aquatique* ;
- * les prairies de fauche mésophiles et fraîches à *Avoine élevée* ;
- * les pâturages mésophiles et frais à *Crételle* ;



- 2) les prairies semées, pâturées ou non, fauchées ou non, soumises à l'inondation hivernale ;
3) les prairies abandonnées depuis peu et en cours d'enfrichement, soumises à l'inondation hivernale ;
4) les jeunes fruticées, développées le long des clôtures et des fossés ;
5) les végétations de marais correspondant aux communautés d'hélophytes (roselières, magnocariçaies...) et les mégaphorbiaies.



Prairie de fauche mésohygrophile à *Séneçon aquatique*,
basse vallée de l'Indre (CPNRC-MLH)



Prairie de fauche mésophile à *Avoine élevée*,
basse vallée de l'Indre (CPNRC-MLH)

Cet habitat d'espèce sert de diverses manières à l'avifaune :

- zone de nidification,
- territoire de chasse (graines, invertébrés, etc.),
- zone de repos et de stationnement.

Intérêt écologique (hors avifaune)

Les prairies naturelles inondables, en bon état de conservation, se caractérisent par une forte diversité floristique. Elles abritent de nombreuses espèces protégées :

- au niveau national : Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) ;
- au niveau régional : Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), Fritillaire pintade ...

Les prairies de fauche mésophiles et fraîches à Avoine élevée et les mégaphorbiaies sont des habitats d'intérêt communautaire¹⁰⁷.



Renoncule à feuilles d'ophioglosse, basse vallée de l'Indre (CPNRC-MLH)



Gratiolle officinale, basse vallée de l'Indre (CPNRC-MLH)



Orchis à fleurs lâches, basse vallée de l'Indre (CPNRC-MLH)



Fritillaire pintade, basse vallée de la Vienne (CPNRC-MLH)

Fonctions et valeurs de l'habitat d'espèces

Les prairies remplissent de nombreuses fonctions écologiques, économiques, sociales, culturelles... Elles constituent des zones naturellement fertiles propices à l'agriculture (bonne structure du sol, amendement naturel par des apports de limons lors des phénomènes d'inondation).

Les prairies composent également des zones d'expansion des crues (zones de stockage des eaux) contribuant à réduire l'incidence des inondations sur les espaces situés à l'aval, particulièrement sur les zones urbanisées.

En outre, elles offrent « le gîte et le couvert » à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques (oiseaux, mammifères, insectes) et leur valeur en terme de biodiversité est forte.

¹⁰⁷ Les habitats et espèces d'intérêt communautaire correspondent aux habitats et espèces inscrits respectivement aux annexes I et II de la Directive « Habitats », et à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Caractéristiques des espèces

Neuf espèces d'intérêt patrimonial – 8 oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et 1 migrateur régulier –, utilisent les prairies des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection et de rareté		Abondance sur la ZPS	Statut biologique sur la ZPS	Utilisation de l'habitat
		PN	LR-LO			
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	x	E	3-5 p	N (sur site), M ?	Re, R/A
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	x	D	9-20 p	N (sur site), M	Re, R/A
Cigogne noire	<i>Cigogna nigra</i>	x	V	1-2 p	N (à proximité), M	R/A
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	x		6-8 p	N (sur site ?, à proximité), M	A
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	x	AS	3-5 p	N (à proximité), M	A
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	x	AS	3-10 p	R	Re ?, A
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>		V	7-35 i	M, H ?	R/A
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	x	E	1-2 i	N (sur site ??), M	R/A
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	x		D	N (sur site)	Re, R/A

Figure 57 : Utilisation de l'habitat « oiseaux des prairies » par les espèces d'intérêt patrimonial (codification : page 186)

Les espaces prairiaux des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre accueillent aussi de nombreuses autres espèces remarquables.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection et de rareté			Statut biologique sur la ZPS	Utilisation de l'habitat
		PN	DO II	LR-LO		
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	x			R	Re, R/A
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	x			R	Re, R/A
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	x		D	R	R/A
Chouette effraie	<i>Tito alba</i>	x		D	R	R/A
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	x			M	R/A
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>		x	AS	M	R/A
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		x	R	M	R/A
Canard chipeau	<i>Abas strepera</i>		x	V	M	R/A
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>		x	E	M	R/A
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		x	R	M	R/A
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>		x	R	M	R/A
Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>		x	R	M	R/A
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>		x		M	R/A
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	x			M	R/A

Figure 58 : Utilisation de l'habitat « oiseaux des prairies » par d'autres espèces remarquables (codification : page 186)

Chaque année, la présence des espèces sur le site et la taille de leurs effectifs sont dépendantes des conditions hydrauliques. Des crues tardives en période de reproduction, l'absence d'eau en période migratoire ou hivernale peuvent avoir des conséquences fortes sur les espèces : en période de reproduction, possible destruction des nichées, et en période de migration et hivernage, absence de haltes migratoires, déplacements des oiseaux.

Espèces nicheuses

Le **Râle des genêts** et le **Tarier des prés** (1-10 couples) sont deux espèces véritablement caractéristiques de l'habitat prairial. Leur biologie est directement dépendante de la qualité de l'habitat, de ses potentialités alimentaires (insectes et arachnides) et de son mode d'entretien. Ces espèces ne subsistent plus que dans les prairies naturelles de fauche pluristratifiées¹⁰⁸ (strate haute de graminées, strate basse assez dense et variée), à flore diversifiée. Le succès de leur reproduction est notamment dépendant des pratiques agricoles et des crues.

Au niveau local, la population de Râle des genêts observée dans la basse vallée de la Vienne ces dix dernières années, a vu ses effectifs divisés par dix. La population observée dans la basse vallée de l'Indre a quant à elle, disparue depuis quelques années.

Les mœurs nocturnes de l'espèce rendent difficile le recensement exhaustif des populations. Néanmoins le protocole des points d'écoute est solide, et la tendance d'évolution est très claire. Cette difficulté d'inventaire est d'autant plus importante que les populations sont faibles et les mâles chanteurs isolés. En effet, l'effet d'émulation dû à la territorialité des oiseaux, marqué dans les secteurs à forte densité (cas des basses vallées angevines), est limité dans les secteurs à faible densité. Dans la pratique, l'usage de la « repasse » dans la basse vallée de la Vienne apparaît nécessaire seulement depuis quelques années. La discrétion des mâles dans les secteurs peu fréquentés entraîne vraisemblablement une sous-estimation des effectifs.

La biologie de l'espèce dans les Basses Vallées est mal connue. Aucune donnée précise concernant la reproduction des râles dans ces vallées ne fait référence (découverte de poussins permettant de préciser les dates de reproduction...). Seules les dates d'arrivée des oiseaux sont connues (cependant, ces dates doivent être analysées avec prudence car elles correspondent davantage à celles des premiers inventaires réalisés). Ainsi, on peut avancer que dans la basse vallée de la Vienne, les oiseaux arrivent en moyenne **fin avril à début mai** (premier individu contacté le 18 avril). Au regard des éléments de biologie de l'espèce décrits dans la bibliographie, on estime que, **sur le site, le jeune Râle des genêts est donc apte à l'envol aux alentours du 10 juillet.** Cette date théorique peut cependant varier d'année en année (influences des facteurs météorologiques notamment).

La **Pie-grièche écorcheur** niche régulièrement dans les basses vallées dès lors que les parcelles pâturées, les prairies de fauche ou les friches disposent de buissons épineux.

La **Marouette ponctuée** n'a visiblement jamais été contactée en période de reproduction sur le site. Cependant, l'affinité des milieux qu'elle partage avec le Râle des genêts prouve que le site est potentiel pour cet oiseau. Les nombreuses cariçaias présentes dans les prairies inondables des basses vallées en font un site potentiel pour l'espèce si elle peut y installer un nid entouré d'eau. En outre, le site est très attrayant pour les haltes migratoires.

Autres espèces

La **Cigogne noire**, la **Bondrée apivore** et le **Milan noir** utilisent les prairies comme territoire de chasse en période de reproduction et comme reposoir (alimentation, stationnement) en période migratoire. De nombreux **anatidés** et **limicoles** stationnent dans les prairies inondées lors des migrations, principalement post-nuptiales.

¹⁰⁸ Des prairies pluristratifiées sont des prairies composées de plusieurs strates végétales, les strates végétales désignant les différents niveaux d'étagement vertical de la végétation.

Actions favorables et défavorables sur le site

Facteurs défavorables	
3	Fauche précoce
3	Plantation d'arbres (peupliers principalement)
2	Retournement des prairies pour mise en place de cultures
2	Intensification agricole : broyage, intrants, engins lourds et écologiquement pénalisants
2	Enrichissement, déprise agricole
1-2	Lignes électriques
1	Drainage et assèchement des prairies
1	Modification de l'hydrodynamisme naturel
1	Fréquentation humaine importante
1	Loisirs motorisés (quads...)
0	Création de gravières et de sablières
0	Epandage de boues d'épuration sur les prairies naturelles

Techniques et facteurs favorables	
Maintien des surfaces en herbe	3
Fauche tardive et centrifuge	3
Suivi des effectifs d'oiseaux nicheurs pour agir de manière localisée et efficace	3
Reconversion de peupleraies en prairies	3
Reconversion de cultures en prairies	3
Mise en place de labels agricoles faisant la promotion de techniques extensives, type « L'éleveur et l'oiseau » dans les basses vallées angevines	2
Débroussaillage des friches, ouverture des milieux en déprise	2
Limitation des chargements, d'intrants	1

Légende :

3	Enjeu très fort sur le site	3
2	Enjeu fort sur le site	2
1	Enjeu moyen sur le site	1
0	Enjeu faible sur le site	0

Mesures conservatoires

Objectif de gestion	Maintenir un habitat prairial, notamment sous la forme de grands ensembles prairiaux, et dans un état de conservation favorable à l'avifaune d'intérêt communautaire
Agriculture	Gestion extensive des prairies : fauche tardive et centrifuge, notamment dans les secteurs clefs pour la conservation du Râle des genêts et des passereaux prairiaux Création de nouvelles surfaces herbacées Limitation voire suppression des apports d'intrants
Sylviculture/ Populiculture	Encadrement de la populiculture, limitation de la fragmentation des habitats prairiaux
Infrastructures	Chemins communaux et routes : gestion raisonnée des bandes herbacées en bordure des routes et chemins (limitation voire suppression des pesticides, broyage tardif...) Lignes électriques : balisage et systèmes anti-électrocution, prise en compte de l'avifaune d'intérêt communautaire lors d'interventions sur le réseau
Tourisme	Limitation et canalisation de la fréquentation touristique Promotion d'un tourisme de nature durable et respectueux des espaces naturels
Suivi	Balisage des lignes électriques (en cours) Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et autres espèces remarquables Proposition de mesures adaptées dans le cadre des études d'incidences

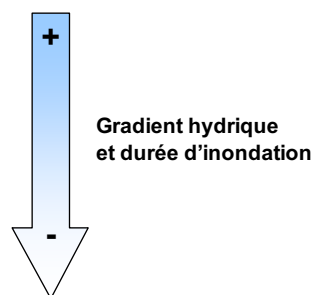
Habitat du cortège « Oiseaux des boisements alluviaux et bocage »

Description de l'habitat d'espèces

L'habitat du cortège « oiseaux des boisements alluviaux et bocage » inclut les habitats biologiques suivants :

- 1) les forêts alluviales : boisements et ripisylves. Elles définissent les communautés forestières naturellement présentes en zone inondable :

Forêts de bois tendres	<ul style="list-style-type: none"> • les saulaies et saulaies-peupleraies arbustives ; • les saulaies blanches ; • les peupleraies sèches (peupleraies naturelles à Peuplier noir) ;
Forêts de bois durs	<ul style="list-style-type: none"> • les frênaies fraîches incluant les aulnaies-frênaies et les forêts de bois tendres (saules) colonisées par des essences de bois durs (frênes) ; • les frênaies-ormaises typiques ; • les chênaies alluviales ;



- 2) les haies arborescentes composant le maillage bocager des Basses Vallées :



Haie de frênes têtards en basse vallée de la Vienne
(CPNRC, MLH)

- * Haies de têtards ;
- * Taillis de frênes (rejets naturels de frênes principalement localisés le long des fossés et des limites parcellaires) ;
- * Haies bocagères (haies typiques constituées des 3 principales strates végétales : herbacée, arbustive et arborescente).

Les ensembles boisés des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre jouent de nombreux rôles pour l'avifaune :

- site de nidification (héronnières...),
- zone de nourrissage (insectes, mollusques, etc.),
- zone de repos et de quiétude.

Intérêt écologique (hors avifaune)

L'intérêt écologique des boisements alluviaux et des haies arborescentes réside notamment dans la diversité d'essences présentes et leur cortège d'insectes saproxyliques¹⁰⁹. La diminution du volume de gros arbres sur pieds, la destruction du réseau bocager... à l'échelle nationale ont conduit à la simplification et à la diminution de ce cortège entomologique¹¹⁰ (raréfaction des espèces les plus exigeantes, maintien des espèces généralistes). Aujourd'hui, de nombreux insectes saproxyliques sont patrimoniaux du fait de leur rareté. Certains d'entre eux sont même d'intérêt communautaire : c'est le cas du Lucane cerf-volant et de la Rosalie des Alpes, deux coléoptères dont la présence est respectivement certaine et probable dans les Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre.

Les boisements alluviaux constituent, en outre, des habitats biologiques d'intérêt communautaire. Les forêts de bois tendres – saulaies, peupleraies à Peuplier noir – et les frênaies fraîches sont même identifiées par l'Europe comme des milieux dont la conservation est prioritaire.

Fonctions et valeurs de l'habitat d'espèces

Les forêts alluviales, positionnées à l'interface des milieux aquatiques (cours d'eau, annexes hydrauliques) et terrestres (prairies), constituent un véritable réservoir de biodiversité. Elles accueillent, selon les niveaux d'eau, les mollusques, les poissons, les insectes saproxyliques mais également une avifaune particulière (hérons et aigrettes...).

Ces boisements jouent également, en association avec les prairies, un rôle fondamental dans la gestion du risque d'inondation et la préservation de la qualité des eaux (tant physico-chimique qu'écologique). Ils contribuent à l'expansion et à la rétention des eaux de débordement, à la filtration des eaux superficielles et souterraines, au maintien des berges.

En outre, les forêts alluviales et le maillage bocager contribuent à la haute valeur paysagère et à l'attractivité pour les promeneurs des basses vallées.

Caractéristiques des espèces

Sept espèces classées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » exploitent le maillage bocager et les boisements alluviaux des Basses Vallées.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection et de rareté		Abondance sur la ZPS	Statut biologique sur la ZPS	Utilisation de l'habitat
		PN	LR-LO			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	x		6-8 p	N (sur site ?, à proximité), M	Re ?, R
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	x	AS	3-5 p	N (à proximité), M	R
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	x	D	9-20 p	N (sur site), M	Re, R/A
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	x		2 p	N (sur site, à proximité)	Re, R/A
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	x	AS	11-42 p	R	Re, R
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	x	AS	11-30 p	N (sur site, à proximité)	Re, R
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	x	V	4 i	H, M	R

Figure 59 : Utilisation de l'habitat « oiseaux des boisements alluviaux et bocage » par les espèces d'intérêt communautaire (codification : page 186)

¹⁰⁹ Insectes saproxyliques : insectes dont la larve se nourrit de bois décomposé (cavités de terreaux au sein d'arbres têtards...) ou sénescents.

¹¹⁰ Entomologique : relatif aux insectes.

Trois autres espèces remarquables utilisent également les boisements alluviaux et haies arborescentes de la ZPS.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection et de rareté			Statut biologique sur la ZPS	Utilisation de l'habitat
		PN	DO II	LR-LO		
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	x		D	R	Re, R/A
Chouette effraie	<i>Tito alba</i>	x		D	R	Re ?, R/A
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	x			M	R/A

Figure 60 : Utilisation de l'habitat « oiseaux des boisements alluviaux et bocage » par d'autres espèces remarquables (codification : page 186)

Espèces nicheuses

Le **Pic noir** niche dans les forêts alluviales de la Vienne et du Bois Chétif (limite nord de la ZPS). Se nourrissant principalement d'insectes xylophages¹¹¹ qu'il prélève en effectuant des perforations dans l'écorce et le bois grâce à son bec acéré, il parcourt les Basses Vallées à la recherche de vieux arbres.

Pour la **Bondrée apivore**, la présence de beaux boisements et de vieux arbres de grande taille représentent autant de supports potentiels de nidification sur le site.

Espèce discrète nichant dans les ripisylves, le **Bihoreau gris** est régulièrement contacté sur le site. Les individus observés sont issus de la colonie d'Anché et des colonies ligériennes peu éloignées.

L'**Aigrette garzette** niche dans la vallée de la Vienne.

La **Chouette chevêche** et la **Chouette effraie** habitent les Basses Vallées. Elles y rencontrent des milieux offrant deux qualités essentielles : des cavités pour nicher (vieux arbres, arbres morts, bâtiments) et des espaces ouverts herbacées pour chasser.

Autres espèces

Les boisements alluviaux et le maillage bocager composent un abri (refuge, dortoir) pour de nombreuses espèces (échassiers, rapaces, passereaux).

Enjeux

Actions favorables et défavorables sur le site

Facteurs défavorables	
3	Exploitation non durable des billes de têtards
3	Abandon de l'entretien des haies
2	Intervention sur les boisements et les haies en période de nidification
1	Développement de la populiculture
1	Gestion forestière intensive des boisements naturels

Techniques et facteurs favorables	
Entretien des têtards tous les 7-10 ans	3
Gestion extensive des boisements alluviaux	3
Gestion extensive des peupleraies et des habitats naturels relictuels qui y sont présents (boires, haies, clairières, mégaphorbiaies...)	3
Suivi des effectifs d'oiseaux nicheurs (héronnières notamment)	2
Maintien des arbres morts, tout en veillant à la sécurité des biens et des personnes	1
Elaboration de plans simples de gestion	0

¹¹¹ Xylophage : se dit d'une espèce qui, à l'état adulte et/ou larvaire, se nourrit de bois.

Légende :

3	Enjeu très fort sur le site	3
2	Enjeu fort sur le site	2
1	Enjeu moyen sur le site	1
0	Enjeu faible sur le site	0

Mesures conservatoires :

Objectif de gestion	Maintenir les espaces boisés dans un état de conservation favorable à l'avifaune d'intérêt communautaire
Sylviculture/ Populiculture	Maintien et gestion extensive des boisements alluviaux âgés Ne pas augmenter la surface en peupliers sur le site et favoriser les boisements naturels
Agriculture	Gestion extensive des haies : limitation voire suppression des apports d'intrants, adoption de techniques d'entretien douces et peu traumatisantes pour l'environnement (lamiers scie...) Création de haies
Infrastructures	Chemins communaux et routes : gestion raisonnée des haies (cf. préconisations ci-dessus)
Tourisme	Limitation et canalisation de la fréquentation touristique Promotion d'un tourisme de nature durable et respectueux des espaces naturels Mise en place de sentiers balisés et d'observatoires
Suivi	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et autres espèces remarquables Proposition de mesures adaptées dans le cadre des études d'incidences Suivi de l'évolution du bocage et de son état de préservation Formation des agriculteurs à l'entretien des haies Valorisation des résidus d'entretien des haies dans le cadre de la filière bois-énergie

Habitat du cortège « Oiseaux des rivières, boires et fossés »

Description de l'habitat d'espèces

L'habitat des « oiseaux des rivières, boires et fossés » correspond sur le plan hydrographique :

- à la Vienne, à l'Indre et aux autres cours d'eau (Vieux Cher, ruisseaux de Turpenay et de Cherrière...);
- aux annexes hydrauliques : boires, bras secondaires ;
- aux mares, fossés et autres zones humides (dépressions humides au sein des prairies...).

Les habitats biologiques rencontrés au droit des ces entités hydrographiques, et donc intégrés dans cet habitat d'espèces, sont :

- 1) les eaux courantes ;
- 2) les eaux stagnantes ;
- 3) les communautés aquatiques (formations à lentilles, à potamots, à renoncules et à nénuphars) ;
- 4) les communautés pionnières des vases et des sables humides, exondés à l'étiage (localisation : annexes hydrauliques, bordure du lit vif, îles et îlots sableux) ;
- 5) les végétations de marais¹¹² correspondant aux communautés d'hélophytes (roselières, magnocariçaiques...) et aux mégaphorbiaies.



Dépression humide au sein d'une prairie de fauche, basse vallée de l'Indre (CPNRC-MLH)



Mare constituée sur le réseau hydrographique secondaire et accueillant la Grande douve, basse vallée de l'Indre (CPNRC-MLH)

Cet habitat d'espèce sert de diverses manières à l'avifaune :

- zone de nourrissage (insectes, mollusques, petits poissons, amphibiens...),
- zone de repos et de quiétude,
- zone de refuge et d'observation,
- zone de nidification.

¹¹² Les végétations de marais, au regard de leur situation transitoire entre milieux aquatiques et milieux terrestres, apparaissent dans les habitats d'espèces « oiseaux des prairies » et « oiseaux des rivières, boires et fossés ».

Intérêt écologique (hors avifaune)

Le réseau hydrographique (cours d'eau et zones humides) des Basses Vallées accueille un cortège floristique riche et remarquable, notamment, parmi les espèces végétales protégées et observées en 2006 :

- la Grande Douve protégée à l'échelle nationale ;
- la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) et le Pigamon jaune, deux taxons protégés en région Centre.

La Vienne et l'Indre ont été colonisées par le Castor d'Europe, protégé en France et inscrit aux annexes II et IV de la Directive « Habitats ».

Parmi les habitats biologiques inclus dans l'habitat « oiseaux des rivières, boires et fossés », trois sont reconnus d'intérêt européen :

- ① les herbiers aquatiques à renoncules,
- ② les communautés pionnières des vases et sables humides (*Nanocyperion flavescentis*, *Chenopodium rubri*, *Bidention tripartitae*),
- ③ les mégaphorbiaies.



Pigamon jaune (CPNRC-MLH)

Fonctions et valeurs de l'habitat d'espèces

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde, elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux.

En outre, l'habitat « oiseaux des rivières, boires et fossés » a une valeur forte pour les sociétés humaines. Les zones humides, "infrastructures naturelles" irremplaçables, participent à l'auto-épuration de l'eau, contribuent à l'atténuation de l'effet des crues et au soutien d'étiage, et assurent un ensemble de fonctions indispensables à la société (tourisme, loisirs, élevage, etc.).

Caractéristiques des espèces

Huit espèces classées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » utilisent les rivières, boires et fossés.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection et de rareté		Abondance sur la ZPS	Statut biologique sur la ZPS	Utilisation de l'habitat
		PN	LR-LO			
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	x	AS	7-13 p	R	Re, R/A
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	x	AS	11-42 p	R	R/A
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	x	AS	11-30 p	N (sur site, à proximité)	R/A
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	x	V	4 i	H, M	R/A
Cigogne noire	<i>Cigogna nigra</i>	x	V	1-2 p	N (à proximité), M	R/A
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	x	R	10-101 p	N (à proximité), M	R/A
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	x	R	40 p	N (à proximité), M	R/A
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	x		118-131 p	N (à proximité), M	R/A

Figure 61 : Utilisation de l'habitat « oiseaux des rivières, boires et fossés » par les espèces d'intérêt communautaire (codification : page 186)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection et de rareté			Statut biologique sur la ZPS	Utilisation de l'habitat
		PN	DO II	LR-LO		
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	x			N (probable sur site), M	Re, R/A
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	x		AS	N (sur site)	Re, R/A

Figure 62 : Utilisation de l'habitat « oiseaux des rivières, boires et fossés » par d'autres espèces remarquables (codification : page 186)

Espèces nicheuses

Le **Martin-pêcheur d'Europe** et l'**Hirondelle de rivage** exploitent le réseau hydrographique pour leur nidification. Ils creusent leur nid dans les parois verticales ou concaves des berges constituées de sédiments meubles. Le Martin-pêcheur d'Europe, prédateur piscivore, a besoin, pour pêcher, de perchoirs situés à l'aplomb ou légèrement en retrait des rivières. L'Hirondelle de rivage, insectivore capturant ses proies en vol, utilise les vastes surfaces en eau des Basses Vallées comme lieux de chasse privilégiés. Le **Petit Gravelot** (2 à 4 couples) utilise les quelques grèves sableuses de la Vienne pour nicher.

Autres espèces

L'ensemble des zones humides des Basses Vallées correspond à des lieux de nourrissage pour de nombreuses espèces d'oiseaux en période de reproduction (Bihoreau gris, Aigrette garzette, Mouette mélanocéphale, Sternes naine et pierregarin...), en migration comme en hivernage.

Les deux espèces de **sternes**, recherchant des grèves sableuses inaccessibles pour les prédateurs terrestres, nichent sur l'îlot de Montsoreau, en limite nord de la ZPS.

Enjeux

Actions favorables et défavorables sur le site

Facteurs défavorables		Techniques et facteurs favorables	
2	Pollution de l'eau et eutrophisation ¹¹³	Limitation des intrants agricoles qui portent atteinte à la qualité de l'eau	2
2	Perturbation et dérangement des oiseaux, notamment par la fréquentation (chiens, engins motorisés, manifestations festives...)	Suivi des effectifs d'oiseaux nicheurs	2
1	Gestion intensive des bords des cours d'eau	Régulation des espèces envahissantes (jussie, ragondin...)	2
1	Développement des ligneux sur les grèves	Entretien et restauration des annexes hydrauliques	2
1	Destruction des microfalaises de sable qui sont favorables à la nidification de l'Hirondelle de rivage et du Martin-pêcheur	Maintien de la ripisylve sur le site (zone refuge pour beaucoup d'oiseaux)	1
1		Sédimentation naturelle du sable et des graviers laissés libres, conserver des espaces de divagation et d'érosion naturelle	1
0	Abandon de l'entretien de ces espaces	Mise en place d'une gestion concertée du réseau hydrographique : * période et localisation des interventions * consolidation des berges par des techniques adaptées...	1

¹¹³ Eutrophisation : chargement excessif en éléments nutritifs.

Légende :

3	Enjeu très fort sur le site	3
2	Enjeu fort sur le site	2
1	Enjeu moyen sur le site	1
0	Enjeu faible sur le site	0

Techniques et facteurs favorables	
Gestion des flux de touristes et rédaction d'un « Code de bonne conduite » Réglementation des sports motorisés sur les grèves ou les plages (cf. circulaire OLIN annexe 3)	1
Mise en place d'APPB sur les secteurs les plus sensibles et les plus patrimoniaux	1

Mesures conservatoires

Objectif de gestion	Maintenir le réseau hydrographique (dont les annexes hydrauliques) dans un état de conservation suffisant et favorable à l'avifaune d'intérêt communautaire
Agriculture	Limitation des intrants
Tourisme	Limitation et canalisation de la fréquentation touristique Promotion d'un tourisme de nature durable et respectueux des milieux naturels Mise en place de sentiers balisés et d'observatoires (notamment pour les activités nautiques)
Entretien des cours d'eau	Gestion concertée des cours d'eau et zones humides Mise en place de chantiers de génie écologique pour restaurer certains sites favorables à l'avifaune (lutte contre les espèces invasives, creusement des boires...)
Suivi	Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire Proposition de mesures adaptées dans le cadre des études d'incidences Suivi de l'évolution des annexes hydrauliques et de leur état de préservation